n° 327 • Septembre 2015

agenda interculturel

PERIODIQUE MENSUEL - BUREAU DE DEPOT BRUXELLES - EDITEUR RESPONSABLE: CHRISTINE MOLAKOWSKI - AVENUE DE STALINGRAD 24 - 1000 BRUXELLES

Sans papiers, mais pas sans idées

L'Agenda interculturel est édité
par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl

sommaire

© Nathalie Caprioli. Parc Maximilien, septembre 2015.

Dossier

Sans papiers mais pas sans idées
Ani Paitjan 3

Le droit des sans papiers : cohérences et incohérences
Isabelle Doyen 4

Ouvrir les frontières ?
Mehdi Lahlou 8

La fabrique des clandestins
Germano Garatto 10

Les identités diasporiques
Didier Van der Meeren 12

Une occupation. Mais quel rapport de force ?
Nathalie Caprioli 14

Migrantes battantes !
Ani Paitjan 17

Energies fédérées
Nathalie Caprioli 20

Le parti-pris du théâtre 23

24 Sur la toile
Les « indésirables » désirés
Entretien avec Mourad Boucif

26 Espace Mangot
Thérèse Mangot : l'interculturel avec bonheur
Bruno Vinikas

28 Bon tuyau
Bruxelles au maximum

29 Incontournable
Tous à la Bibliothèque Vivante !

30 Du neuf dans nos rayons
Cathy Harris

Illustration de couverture : © Benoît Lorent
La fine équipe de Collect'Actif : des (ex)sans papiers agissent contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

Prochaines parutions :
- *MICmag*, novembre 2015, encarté dans *L'Avenir* : Ces étrangers qui nous sauvent.
- *Agenda interculturel*, décembre 2015 : Les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) : avant, aujourd'hui et bientôt.

Responsable de rédaction
Nathalie Caprioli

Journaliste
Ani Paitjan

CBAI : Marc André, Massimo Bortolini, Cathy Harris, Pascal Peerboom, Patrick Six.

Comité scientifique : Ali Aouattah, Loubna Ben Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen, Leyla Ertorun, Mohamed Essannarhi, Kolë Gjeloshaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saidi.

Mise en page : Pina Manzella

Impression : GS Graphics sprl

Éditeur responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.

L'Agenda interculturel est édité par le
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl
Avenue de Stalingrad, 24 ❦ 1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50 ❦ fax 02/512 17 96
ai@cbai.be - www.cbai.be

Le CBAI est ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités du CBAI et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant au Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui du Centre.

Éditorial

Sans papiers, mais pas sans idées

Au 8 septembre, près de 20 000 demandeurs d'asile, Syriens, Afghans, Irakiens, Érythréens et d'autres ont frappé à l'Office des étrangers à Bruxelles. Entassés dans le parc Maximilien, ils attendent d'être enregistrés comme demandeurs d'asile. Impossible de passer à côté d'une actualité qui échauffe les esprits, anime les débats, mobilise des citoyens. Pas sans conséquences… à force d'en parler, parfois à tort et à travers, on fait des amalgames. L'affaire est à prendre avec des pincettes, or certains médias les prennent à la louche, nourrissant les confusions auprès du public. Pourtant, un migrant n'est pas nécessairement un réfugié, qui lui-même n'est pas un sans papiers, et le sans papiers n'est pas un réfugié. Sans compter que le sans papiers possède souvent des papiers… mais pas les bons !

Il y a ceux qui veulent les voir tous déguerpir et ceux qui s'organisent dans un mouvement de solidarité. Des sans papiers ont été les premiers à se retrousser les manches pour aider les demandeurs d'asile. Car leur lien est évident : certains réfugiés d'aujourd'hui risquent de devenir les sans papiers de demain.

Les personnes que nous avons rencontrées sortent du lot, ce sont des phénomènes. Ces sans papiers ont dépassé la peur qui emprisonne nombre d'entre eux. Ils sont les locomotives qui tirent les wagons… Souvent considérés comme des citoyens de seconde zone, ils se disent citoyen tout court et s'investissent à fond dans la société belge. Puisqu'on ne leur fait pas de place, ils la trouvent eux-mêmes et l'occupent. Certains sont militants dans les syndicats, d'autres engagés écologiquement. Ils ne manquent pas d'imagination ni de ressources pour élaborer des projets, comme des tables d'hôtes. Avec un brin d'autodérision… au cas où la photo de couverture vous aurait échappée ! ▮

Ani Paitjan

Le droit des sans papiers
Cohérences et incohérences

Isabelle Doyen

Il semble essentiel au vu des drames vécus par de nombreux étrangers au cours de leur périple migratoire et lors de leur séjour en Belgique, de rappeler sans relâche les droits garantis aux personnes en situation de séjour irrégulier afin d'encourager l'application effective de ces droits, et certainement de revendiquer leur extension.

dossier

Avant toute chose, il faut souligner que les termes « sans papiers », « clandestin », « illégal », ne sont pas des termes juridiques et ne correspondent donc à aucune définition en droit. La loi définit le « séjour illégal » comme « la présence sur le territoire d'un étranger qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'accès au territoire ou de séjour »[1]. Ainsi, sur le plan juridique, il nous parait préférable de parler de personne ou d'étranger en situation de séjour illégal.

Termes réducteurs

En outre, désigner une personne par une qualité liée à son statut administratif ou social peut sembler réducteur et déshumanisant[2]. Les dénominations reprises ci-dessus donnent aussi à penser que les personnes en séjour illégal constituent un groupe homogène et dont la situation administrative est définitivement réglée. Or, sur le plan de leur parcours administratif, nous l'aborderons ci-dessous, les personnes en situation de séjour irrégulier en Belgique, apparaissent très diversifiées : personnes entrées sans documents d'entrée et restées sur le territoire ; ayant obtenu un droit de séjour temporaire qui n'a pas été renouvelé ; attendant l'issue d'un recours non suspensif ; déboutée de l'asile et envisageant une nouvelle demande ; radiée du territoire suite à une absence réelle ou présumée ; venue d'un autre pays de l'Union européenne sans toutefois parvenir à obtenir un droit de séjour en Belgique, etc.

Pratique drastique du droit de séjour

En effet, même si les motifs d'octroi du séjour en Belgique semblent relativement diversifiés[3], les possibilités réelles pour les personnes étrangères d'obtenir un droit de séjour sont limitées. Elles ont même été sensiblement réduites au cours des dernières années. Les restrictions découlent des modifications apportées à la législation, par exemple, depuis 2011, dans le domaine du regroupement familial[4]. Elles viennent également de la pratique de l'administration chargée d'appliquer cette législation (l'Office des étrangers), devenue de plus en plus sévère dans l'interprétation des conditions mises au séjour. C'est le cas par exemple de l'appréciation par l'administration de la notion de « maladie grave » devant permettre à un étranger de disposer d'un droit de séjour en Belgique, sur base de l'article 9ter de la loi sur le séjour. La pratique en la matière est devenue à ce point drastique et déshumanisée, qu'elle justifie actuellement une enquête structurelle du médiateur fédéral[5], et donne lieu à une levée de boucliers du secteur associatif et du milieu médical.

Il est notable que le législateur invoque de plus en plus souvent des directives et la réglementation européennes en la matière pour justifier de resserrer la vis[6]. Or, les instruments européens constituent des standards minimaux visant à amener les Etats membres à une harmonisation progressive des réglementations en matière d'asile et de migration, ou à protéger *a minima* les droits fondamentaux. Elles autorisent la plupart du temps les Etats à maintenir leurs dispositions de droit interne plus favorables.

Des restrictions qui précarisent

Outre la difficulté accrue de bénéficier d'un séjour régulier en Belgique, on constate que ce même droit de séjour est devenu au fil du temps le sésame pour accéder à la plupart des autres droits. Ainsi, une personne doit en général être en situation de séjour régulier pour pouvoir travailler, bénéficier d'allocations de chômage, d'une aide sociale, de diverses allocations, du droit de vote, du droit à la nationalité, accéder au parcours d'intégration, etc. En conséquence, les restrictions apportées au droit de séjour et le conditionnement progressif des autres droits par le séjour régulier entrainent l'exclusion de nombreux droits notamment sociaux, et l'extrême précarisation des personnes en séjour irrégulier sur le territoire.

Cette instrumentalisation n'est pas considérée comme discriminatoire. Par exemple, la Cour constitutionnelle a, de longue date, légitimé la disposition de la loi sur les centres publics d'action sociale, visant à supprimer le droit à l'aide sociale aux personnes en séjour illégal, afin de les pousser à quitter le pays, sous réserve toutefois du droit à l'aide médicale urgente[7].

Toujours est-il que ces stratégies politiques de retour et de dissuasion de nouvelle arrivées

nous semblent *in fine* avoir peu d'impact sur les personnes qui, selon les constats de notre pratique, choisissent souvent la précarité en Belgique plutôt que le retour au pays, et ce pour des motifs tant liés à la situation dans le pays d'origine qu'à leur parcours personnel. Les réformes et pratiques diverses tendent donc finalement à « fabriquer » des personnes sans droits sur le sol belge. Cette stratégie a cependant ses limites, et des opérations de régularisation ponctuelles ont été rendues nécessaires en vue de faire retomber la pression sociale, jusqu'à une prochaine fois…

Leurs droits fondamentaux

Dans le même sens, l'instrumentalisation des droits par le séjour doit être quelque peu nuancée dans la mesure où les personnes en séjour illégal bénéficient de certains droits fondamentaux, et de droits résiduels. Leur mise en œuvre n'est cependant pas toujours aisée.

C'est le cas du droit de se marier garanti par l'article 12 de la convention européenne des droits de l'homme (ci-après CEDH), ou de souscrire un engagement de cohabitation légale, et de fonder une famille. Ce droit est actuellement soumis à de nombreux contrôles préalables de la part de l'officier de l'état civil et/ou du parquet, visant à s'assurer que l'intention des futurs époux est bien de fonder une communauté de vie, et non uniquement d'obtenir un avantage en terme de droit de séjour. Même si une circulaire administrative prévoit les hypothèses où l'administration doit surseoir temporairement à un ordre de quitter le territoire en cas de déclaration de mariage ou de cohabitation légale, la création en Belgique de liens matrimoniaux ou de filiation n'emporte pas automatiquement le droit à un titre de séjour sur la base du regroupement familial, loin s'en faut.

Le mal nommé droit à l'aide médicale « urgente » permet à l'étranger en séjour illégal d'obtenir le remboursement des frais médicaux pour les prestations médicales tant préventives que curatives, donc non nécessairement urgentes. Il repose sur l'interdiction des traitements inhumains et dégradants garanti à l'article 3 de la CEDH notamment, et sur un objectif de protection de la santé publique. En pratique, son accessibilité varie fortement selon le CPAS compétent et pose de nombreux problèmes[8].

Un autre droit centré sur l'intérêt supérieur de l'enfant consiste dans le droit à l'accueil pour les familles en séjour illégal. Fedasil a ainsi pour mission d'apporter une aide matérielle aux mineurs et à leurs parents en situation illégale de séjour. Cette aide matérielle consiste notamment en l'hébergement, les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique. Elle comprend également l'accès à l'aide juridique, l'accès à des services tels que l'interprétariat ainsi que l'accès à un programme de

retour volontaire. Elle est accordée pour une durée de 30 jours dans un centre géré par l'Office des étrangers en collaboration avec Fedasil et dans lequel la famille pourra préparer son retour. La mise en œuvre de ce droit a donné lieu à de nombreux recours depuis son existence, en particulier dans le cadre de la crise de l'accueil de 2008 et jusqu'à aujourd'hui...

Le droit à l'éducation pour les mineurs est également garanti et est régi en communauté française par le décret du 30 juin 1998 *visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives*[9]. Ce droit se déduit de l'obligation scolaire et de différents principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le droit social du travail s'applique également aux travailleurs sans séjour légal. Ils peuvent revendiquer de leur employeur le paiement du salaire minimum, à une indemnité en cas d'accident du travail ou de licenciement, etc.[10]. Il est également possible, dans certains cas très spécifiques, d'obtenir une protection contre la traite des êtres humains. Néanmoins, vu les difficultés possibles posées à une personne en séjour irrégulier pour déposer plainte contre son employeur, le séjour irrégulier pouvant justifier une arrestation administrative, ou même constituer une infraction pénale, il est souhaitable d'être accompagné par une association spécialisée ou un avocat pour revendiquer ces droits[11].

Aide juridique accordée, mais…

En matière de détention administrative des étrangers en séjour illégal et d'éloignement forcé, de nombreuses garanties[12] sont également de rigueur, même si, de nouveau, elles ne sont pas toujours respectées par l'administration et que le contrôle judiciaire s'avère souvent inefficace pour les protéger.

A cet égard, une personne en séjour illégal peut également bénéficier de l'aide juridique de première ligne, c'est à dire un conseil gratuit au bureau d'aide juridique, ou de deuxième ligne, soit la désignation d'un avocat pro deo, sous réserve d'établir son indigence. Celle-ci sera présumée dans le cadre de recours relatifs à son statut administratif de séjour. L'aide juridique est un droit essentiel dans la mesure où elle permet d'assurer le respect de l'ensemble des autres droits des personnes en situation illégale. Les réformes pressenties dans ce domaine sur fond de restriction budgétaire nous semblent véritablement mettre en cause le respect des droits des personnes les plus démunies, dont celles sans séjour légal en Belgique.

À lire

Travailleurs sans-papiers : un guide de droits, Bruxelles, ORCA/FGTB/Ciré, 2014, 180 p.

Ce guide nous apprend que le droit du travail protège aussi les travailleurs sans papiers. Même si vous n'avez pas de papiers, le patron ne peut pas vous obliger à faire ce qu'il veut. Si vous êtes sans papiers, si vous n'avez pas d'autorisation de travail, si vous travaillez avec les papiers de quelqu'un d'autre, si vous travaillez avec une fausse carte ou au noir, vous avez des droits et le droit de vous défendre. Le Code du travail protège tous les salariés, les patrons doivent le respecter.

Grâce à cette initiative, l'ORCA (Organisation pour les travailleurs immigrés) peut déceler les points sensibles de la protection des groupes de travailleurs vulnérables. Le monde du travail belge a un caractère mondial, en particulier dans sa face cachée non maîtrisée. Mais la politique officielle en matière d'immigration du travail ne s'y consacre guère. Pendant ce temps-là, l'économie souterraine continue de s'épanouir avec encore plus de victimes de vol de salaire, d'exploitation et d'accident du travail. C'est un problème non seulement pour les travailleurs concernés mais aussi pour l'intérêt public.

Ce guide juridique a pour but d'informer concrètement les personnes sans papiers sur leurs droits du travail et les actions qui s'offrent à elles pour les défendre. Il s'agit donc aussi d'une source d'information fortement utile aux intervenants. Le guide est désormais disponible dans un plus grand nombre de langues, à savoir en néerlandais, français, anglais, espagnol, portugais-brésilien et arabe. Il comprend plusieurs rubriques, sur les droits, les devoirs de l'employeur et comment prévenir les éventuels problèmes. Il explique aussi comment exercer ses droits et quelles sont les organisations et instances susceptibles de pouvoir aider, ainsi qu'un répertoire d'adresses utiles.

Pistes de régularisation

Qu'en est-il des perspectives de séjour d'une personne en séjour illégale ? Il n'est pas rare que des personnes sans documents de séjour puissent obtenir finalement un droit au séjour, soit parce qu'elles ont introduit des demandes de séjour spécifique, soit parce qu'elles enclenchent une demande de régularisation de séjour qui finit par aboutir. En effet, si par principe, une demande de séjour pour plus de 3 mois ne peut pas être introduite du territoire belge par un étranger se trouvant déjà en situation illégale sur le territoire, le principe connaît certaines exceptions.

Parmi les demandes de séjour spécifiques qui peuvent être introduites du territoire belge même si l'intéressé se trouve en situation de séjour illégal, on citera la demande de protection internationale (pouvant conduire à la reconnaissance du statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire). L'introduction d'une nouvelle demande de la part des demandeurs d'asile déboutés implique néanmoins la soumission d'éléments nouveaux et la vérification que ceux-ci « augmentent de manière significative la probabilité » que la personne puisse prétendre à la reconnaissance comme réfugié ou à la protection subsidiaire. L'illégalité du séjour ne constituera pas non plus un obstacle pour l'introduction d'une demande de séjour pour maladie grave, comme victime de la traite des êtres humains,

ou en qualité de mineur étranger non accompagné. De même, un regroupement familial vis-à-vis d'un Belge ou d'un européen rejoint pourra toujours s'effectuer à partir du territoire belge, même si le membre de famille qui sollicite le séjour se trouve en situation illégale lors de la demande. Par contre, si le regroupement s'opère vis-à-vis du ressortissant de pays tiers, la loi prévoit que le regroupé en séjour illégal devra justifier de circonstance exceptionnelles pour que sa demande soit déclarée recevable. Il en va de même pour la personne qui solliciterait un séjour en qualité d'étudiant alors qu'il se trouve déjà en Belgique de façon irrégulière. Egalement, un étranger en recours non suspensif contre un ordre de quitter le territoire ou un refus de séjour, verra son séjour redevenir régulier s'il obtient gain de cause devant la juridiction.

Interprétation au cas par cas

Ce concept de « circonstances exceptionnelles » nous ramène à ce que l'on appelle couramment la régularisation de séjour. Outre la référence à ce concept en matière de regroupement familial et de séjour étudiant, la loi de 1980 sur le séjour comporte un article dit « 9bis » qui fonde la possibilité, pour les personnes en séjour irrégulier sur le territoire de solliciter le séjour à partir de la Belgique, à condition de justifier de « circonstances exceptionnelles ». Ces circonstances ont été définies par la jurisprudence du Conseil d'Etat comme celles rendant impossible ou particulièrement difficile le retour dans le pays d'origine. Le concept est difficile à cerner en pratique et a donné lieu à une jurisprudence assez vaste et à une interprétation évolutive de l'administration s'avérant de plus en plus restrictive[13/14]. Si l'article 9bis semble une base légale « permanente » pour solliciter la régularisation de séjour, son usage est dépourvu de toute sécurité juridique (absence de critères clairs d'appréciation, pas d'effet suspensif de l'introduction de la demande, absence de délais de traitement, absence de droits sociaux dans l'attente, possibilité d'éloignement, risque de notification d'une interdiction d'entrée en cas de refus, recours non suspensif, etc.). Cette disposition semble plus relever du pouvoir d'appréciation discrétionnaire de l'administration que du droit de l'étranger. Certains auteurs ont soutenu que l'obligation contenue dans la « directive retour »[15] de prendre une décision de retour à l'égard des personnes en séjour irrégulier impliquait une obligation de régulariser les personnes ne pouvant pas faire l'objet d'une telle décision. Cependant, cette position n'est pas unanime[16] et n'est certainement pas partagée par l'administration. A noter que depuis le 2 mars 2015, les personnes qui souhaitent introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9bis sont tenues de payer une redevance de 215,00 euros par personne concernée, à l'exclusion des mineurs d'âge[17], ce qui en décourage l'usage.

Outre l'article 9bis, la Belgique a, à trois reprises, procédé à une régularisation « one shot » des personnes en séjour illégal ou précaire. Ayant eu cours en 1974, 2000 et 2009, ces opérations temporaires ont permis à quelques milliers de personnes d'obtenir un titre de séjour en Belgique, selon des critères et procédures variés, nous n'y reviendrons pas dans ces lignes. A chaque fois le pouvoir politique a insisté sur le caractère exceptionnel de cette approche, alors que les associations insistaient sur le besoin de critères permanents, mais en vain. A lire la dernière déclaration gouvernementale[18], ou la priorité est mise sur le retour des personnes en séjour illégal, il semble peu probable qu'une telle mesure soit prise sous cette législature.

On doit toutefois continuer d'espérer que les revendications et initiatives continues des personnes en séjour illégal et des différents mouvement qui les soutiennent soient entendues des décideurs et donnent enfin lieu à des mesures structurelles ayant l'humain en perspective. ▮

Isabelle Doyen
Directrice de l'ADDE,
Association pour le droit des étrangers asbl

[1] Art. 1, al. 1er, 4°, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, MB, 31 décembre 1980, ci-après, loi sur le séjour. [2] Voyez la campagne de PICUM du 28 juin 2015 à ce sujet : http://picum.org/fr/actualites/actualites-picum/47615/selon laquelle ces termes sont inexacts, nuisibles et vont à l'encontre des valeurs européennes. La plateforme prône l'utilisation des termes « migrant sans papiers ». [3] Toutes les hypothèses de droit au séjour en Belgique sont détaillées dans la loi de 1980 sur le séjour et son arrêté royal d'exécution du 8 octobre 1981, tous deux modifiés depuis lors à des dizaines de reprises. [4] Loi du 8 juillet 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les conditions dont est assorti le regroupement familial, MB, 12 septembre 2011. [5] Voyez la communication du médiateur fédéral du 9 avril 2015 sous ce lien : www.mediateurfederal.be/fr/content/enquete-sur-les-demandes-de-sejour-pour-raisons-medicales. [6] Voyez notamment les restrictions apportées en 2012 et 2011, en matière de droit à l'aide sociale et à l'intégration sociale pour les citoyens de l'UE, fondées sur des dispositions de la directive 2004/38/CE qui concernent la libre circulation des citoyens de l'UE et de leurs membres de famille. [7] CC, n° 51/94, 29 juin 1994. Cette position a été répétée à de nombreuses reprises par la suite. [8] V. Henkinbrant et S. Mokrane, « Le point sur l'aide médicale urgente à destination des étrangers en séjour illégal », Revue du droit des étrangers, n° 173, septembre 2013, p. 211. [9] MB, 22 août 1998. [10] Voyez ORCA, Travailleurs sans papiers Un guide de droits, www.orcasite.be/userfiles/file/Rechtengids%202014%20FR.pdf Ce guide répertoriée et explicite les droits dont bénéficie une personne en séjour illégal dans le domine du travail. Lire aussi l'encadré en page 6 de ce dossier. [11] Idem. [12] Voyez M. Beys, Quels droits face à la police? Jeunesse et Droits, 2014, et en particulier la brochure Droits des étrangers face à la police www.youblisher.com/p/1047365-Brochure-Les-droits-des-etrangers-face-a-la-police/ [13] Ainsi, il semblerait que récemment, le secrétaire d'Etat ait décidé que les personnes en procédure d'asile longue ne pourraient être régularisées qu'à titre temporaire et non plus définitif comme auparavant. Décision paradoxale, puisqu'une telle régularisation n'aura pas pour conséquence de désengorger les instances d'asile, étant donné que seule une régularisation définitive de séjour peut faire présumer la perte d'intérêt à une demande d'asile… [14] Eric Somers, « L'évaluation des demandes de régularisation (art. 9bis de la loi sur le séjour) selon les critères de l'instruction du 19 juillet 2009 après la jurisprudence du Conseil d'Etat : rien ne va plus ? », Revue du droit des étrangers, n° 175, mars 2014, p. 593. [15] DIRECTIVE 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. [16] Voyez P. D'Huart et S. Saroléa (dir.), La réception de la directive retour en droit belge, Edem, p. 15 et s. et les auteurs cités. [17] Arrêté royal du 16 février 2015 modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 20/02/15. [18] Isabelle Doyen, « Déclaration gouvernementale : les violations éventuelles des droits des étrangers devront être combattues », Newsletter ADDE, n° 103, novembre 2014.

L'Europe face à ses responsabilités

Mehdi Lahlou

Alors que l'Europe se barricade, elle devrait ouvrir ses frontières. Pour quelles raisons ? Des réponses qui s'appuient sur l'Histoire, l'économie et la démographie.

dossier

En 1985, l'Europe a entamé la mise en place de cette ère de « Liberté de circulation » que deviendra « l'Espace Schengen ». En 1989, elle va voir disparaître l'un des principaux symboles de la guerre froide, le Mur de Berlin. Mais, depuis la fin des années 1990, l'Espagne s'est barricadée derrière ses enclaves au nord du Maroc, Ceuta et Melilla; de 2012 à 2014, la Grèce et la Bulgarie en ont fait de même face à la Turquie, et au cours de l'été 2015, la Hongrie – pays qui avait ouvert tellement d'espoirs de liberté et de fraternité en Europe, à Budapest en 1956, face au Stalinisme - a fini d'édifier une barrière de 175 km à sa frontière avec la Serbie[1].

Pourtant, en 2005 déjà - après les évènements douloureux vécus par des centaines de migrants d'Afrique subsaharienne qui avaient alors tenté de passer le double mur de barbelés « protégeant » la ville de Ceuta provoquant la mort d'une vingtaine de personnes parmi eux - le Commissaire européen de l'époque, Franco Frattini soutenait que *« la Forteresse Europe est tombée »*[2]. Et aujourd'hui, dans le sillage des guerres civiles qui ravagent nombre de pays du Moyen-Orient et de la Méditerranée, et en parallèle à l'accentuation des déséquilibres socio économiques entre l'espace de l'UE et l'Afrique, cette forteresse vacille encore. Même si politiquement et sur le plan « identitaire », des responsables d'Etats de l'est-européen, de la Hongrie à la Pologne, et de politiciens d'extrême droite, notamment de France, de Grande-Bretagne et de Danemark, tentent de la faire tenir physiquement et, surtout, dans les esprits.

Mais, de fait, cette Europe qu'on cherche désespérément à fermer sur elle-même – pour ne plus admettre que des citoyens de pays riches, et parfois même, que des chrétiens ou des non arabes, non musulmans – ne ferait-elle pas mieux d'ouvrir ses frontières ? Pour le respect de ses principes et valeurs fondatrices d'abord, pour ses responsabilités historiques, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, ensuite et, aussi, pour ses intérêts démographiques et économiques propres, combien évidents.

L'Europe des Valeurs

L'Europe d'après-guerre s'est construite autour des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de respect des droits de l'Homme et de la vie tout court. Recevoir des réfugiés fuyant des zones de guerre fait partie intégrante de ces valeurs. L'Allemagne d'Angela Merkel, qui a connu les affres des deux guerres mondiales et qui a vécu l'exil de près de 15 millions de ses citoyens jusqu'en 1945, s'est honoré d'ouvrir son espace à l'accueil de milliers de réfugiés/migrants… (avant de rétablir les contrôles temporaires à sa frontière avec l'Autriche à la mi-septembre). La Hongrie, la Serbie, la Bulgarie ou le Danemark sont loin des valeurs d'accueil. Et même la France, « Patrie des droits de l'Homme », n'est venue à ces principes que sur le tard au cours de l'été 2015, lestée qu'elle est, désormais, par une droite nationale qui n'arrête plus de faire des frontières son thème de mobilisation et de repli.

L'Europe et son histoire proche

Par ailleurs, l'Europe a des responsabilités directes et indirectes multiples sur tout ce qui se passe à présent au Moyen-Orient et en Afrique. Ce sont la Grande-Bretagne et la France (bien avant les Etats-Unis et leurs multiples guerres d'Irak) qui ont façonné à leur guise la région moyen-orientale durant la première partie du 20e siècle ; ils ont laissé germer tout ce qui y a explosé au cours des dernières décennies. Tout ce qui va, des Palestiniens aux Libanais et à présent aux Syriens et Irakiens, déraciner plusieurs centaines de milliers de familles et les mettre sur les chemins de l'errance.

C'est aussi l'Europe (Grande-Bretagne, Belgique et France en tête) qui a dominé l'Afrique et ses richesses jusqu'aux années 1960 et qui y a laissé des systèmes politiques et économiques taillés sur mesure pour y préserver ses intérêts. Lesquels demeurent, dans certains pays, encore plus importants que ceux des populations locales, d'où les multiples déficits économiques, sociaux et de sécurité qui continuent de jeter des millions de jeunes africains sur différents couloirs migratoires débouchant sur la Méditerranée, la mer Rouge ou, encore, les Îles Canaries (comme ce fut le cas jusqu'en 2006).

C'est sûrement là un sujet de débats historiques importants, qui n'enlèvent rien aux responsabilités évidentes des élites africaines qui dirigent leurs pays depuis le départ des colons. Les uns ayant joint leurs actions aux autres, sciemment ou dans l'inconscience, et ont rendu l'Afrique si peu attrayante pour un

grand nombre de ses habitants, lesquels auraient bien aimé rester et créer de la richesse sur les terres qui les ont vu naître.

S'il n'y avait pas la main-mise européenne sur l'uranium du Niger, sur le pétrole du Tchad ou du Nigeria, sur les forêts du Gabon et de la RDC, sur les ressources halieutiques du golfe de Guinée, sur le fer de Mauritanie, sur les diamants du Liberia, sur le cacao de Côte d'Ivoire, etc…; s'il n'y avait pas en Europe et aux USA ces subventions pour le coton, qui ont détruit des dizaines de milliers d'emplois dans la filière cotonnière africaine ou s'il n'y avait pas bien d'autres aides pour les exportations agricoles européennes, et si la Chine ne s'y était pas mise à son tour pour s'offrir à faible prix les matières premières dont son immense industrie a besoin, combien de millions d'hommes et de femmes d'Afrique n'auraient jamais perdu leur emploi et donc l'espoir d'une vie digne chez eux ?

De l'intérêt à s'ouvrir

Maintenant, si ces jeunes partent ailleurs, ils n'en sont pas pour autant moins utiles aux leurs et aux populations européennes (comme nord-américaines) auprès desquelles ils se sont installés.

Ainsi, la migration a représenté, et représente encore, une aubaine démographique pour l'Europe, avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur l'évolution de la population active, et donc sur les capacités humaines de production de richesses et aussi sur le financement des caisses sociales européennes. De la sorte, le flux de migrants, aussi important qu'il soit, ne peut pas être considéré comme « seulement » un problème, un fardeau, ou un risque pour les pays européens. Il continue de représenter, aujourd'hui, une réelle opportunité de développement économique national et à l'échelle des régions dans les pays d'accueil (développement de la recherche, opportunités nouvelles d'activité, sauvetage d'activités traditionnelles ou de secteurs menacés, tels la petite agriculture, etc.). Comme il serait en mesure de représenter un facteur de stabilité régionale et de consolidation, entre autres, d'un espace euro méditerranéen qui serait capable, sur les plans politique et économique, de tenir face au bloc asiatique mené actuellement par la Chine et, bien sûr, à la puissance américaine telle qu'elle se déploie aujourd'hui par le monde.

Au sujet du marché du travail, plus particulièrement, la plupart des études disponibles sur ce sujet montrent que les migrants « ne prennent pas le travail » des natifs et n'induisent pas de baisse de salaire pour eux. En réalité, les nouveaux arrivants comblent des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs sans perspective ou peu valorisés (services aux personnes, agriculture, construction, etc…) délaissés par ces mêmes natifs[3]. En outre, et à l'opposé de ce qui est souvent admis par les opinions publiques européennes, les migrants, tout en contribuant à l'augmentation de la force de travail disponible pour les divers secteurs de production en Europe, prennent part dans le développement de ce continent (que beaucoup qualifient, pas tout à fait à tort, de vieux continent). Ainsi, selon une étude menée par l'OCDE entre 2001 et 2011, 65 % de l'augmentation de la force de travail sur le marché européen de l'emploi était liée à l'immigration et les migrants ont représenté 15 % des entrées dans les professions en croissance – « sciences et technologies » – au cours de la même période. A ce propos, il serait utile d'ajouter que les immigrés participent de l'augmentation de la demande finale de biens et de services des pays d'accueil, ce qui stimule, bien évidemment, la production, les échanges et, concomitamment, l'emploi. Une étude récente des Nations unies montre ainsi qu'une hausse de 1 % de la population active provenant de l'immigration augmente le PIB également de 1 %[4].

Par ailleurs, la migration contribue aujourd'hui aussi, à travers les transferts de revenus qu'elle permet, au soutien économique des pays de départ. Ces transferts (qui atteignent, par exemple, près de 7 % du PIB marocain, ou 10 % du PIB philippin), contribuent notamment à certains investissements productifs, mais surtout de la réduction de la pauvreté, sans quoi la propension à migrer serait encore plus élevée. Cependant, si cette migration participe aussi, pour partie, à la réduction des pressions sur le marché de l'emploi dans différents pays africains par exemple, elle prive aussi leurs entreprises et leurs centres de recherche d'une part importante des personnels qualifiés que leurs écoles ont formés, malgré le peu de moyens dont leurs systèmes éducatifs disposent. Comme elle a tendance à vider des zones complètes de leurs ressources humaines vives, certaines régions n'étant plus habitées – en raison de l'émigration de la partie la plus dynamique de la population – que par des enfants et des personnes âgées.

Face à ces arguments, l'Europe se doit de revenir aux valeurs humanistes qui l'ont fondée pour sortir de l'engrenage qui transforment les migrants en boucs émissaires faciles. ▮

Mehdi Lahlou
Professeur à l'Insea, Institut national de statistique et d'économie appliquée, Rabat (Maroc)

[1] « Migrants : quand l'Europe s'emmure », in Le Monde, 03/09/2015. [2] Franco Frattini, commissaire européen, « La forteresse Europe s'est écroulée », in Le Monde, 08/10/2005. Cité dans «Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines ». Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Editions de l'OCDE, Paris. 2009. [3] http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150908.OBS5490/oui-les-migrants-et-refugies-representent-une-chance-pour-l-economie-et-les-salaires.html [4] Ortega F. et Peri G., « The causes and effects of international labor mobility : evidence from OECD countries 1980-2005 », Human Development Research Paper 2009/06, 2008.

La fabrique des clandestins

Germano Garatto

« J'ai trouvé la raison principale pour laquelle nous avons des clandestins : nous les fabriquons ». Voilà ce qu'on peut lire dans un rapport interne du ministère de l'Intérieur français[1]. Ce constat date de 1973, mais demeure valable aujourd'hui et peut s'étendre à tous les pays de l'UE, qui, en matière migratoire, ne sont pas disposés à céder la moindre parcelle de souveraineté nationale.

dossier

Cinq cent mille demandes d'asile ou de protection humanitaire pour une Europe de 500 millions d'habitants, est-ce trop ? Oui, pour l'opinion publique qui ignore que quasiment la moitié des demandes d'asile ne sont pas acceptées et que ces personnes sont contraintes de vivre parmi nous en essayant d'être invisibles.

Oui, pour une dizaine d'Etats qui ont adopté le dogme de l'immigration zéro et de la main de fer contre les clandestins. En réalité, c'est l'Europe elle-même qui oblige des gens à devenir des clandestins, alors qu'ils n'aspirent qu'à être reconnus, à vivre parmi nous sans devoir se cacher. Libres de pouvoir donner toute leur énergie pour réaliser le projet pour lequel ils ont investi une grande partie de leur vie ; libérés de la peur de ne pas pouvoir montrer des papiers qu'on leur refuse.

Je suis impliqué depuis bientôt 30 ans dans le champ des migrations et je suis choqué par l'écart entre le discours politique et la réalité. Dans ce qui est devenu une campagne électorale permanente, il n'y a aucun pays européen où les partis politiques n'utilisent le thème de l'immigration comme moyen de faire des voix. Braquer les projecteurs sur l'immigration aide à éloigner le regard de la crise systémique dans laquelle nous nous trouvons. Le déclin de l'Europe, qu'il soit démographique, économique, social et politique, semble irréversible ; mais plutôt que de chercher une alternative durable qui valorise les ressources vives de notre société, nous préférons pointer les étrangers comme responsables.

La réalité vue de la frontière du sud

Lampedusa est un lieu de transit d'une petite partie des migrants récupérés en mer par les unités de secours italiennes et, depuis peu, également d'autres pays de l'UE qui participent au programme Frontex[2] ; la plupart des personnes interceptées sont amenées dans des localités de Sicile, de Calabre et des Pouilles, parce que la capacité d'accueil de Lampedusa est limitée. Les migrants restent en moyenne 2 à 3 jours à Lampedusa, ensuite, ils sont transférés dans un des CEI (Centres d'Identification et d'Expulsion ; le nom est déjà tout un programme) dans diverses localités de l'Italie du sud.

Qui sont ces personnes à qui on interdit de prendre, comme nous le faisons tous, un avion, un bateau, un train, un bus, une voiture pour entrer dans l'espace européen ? Ce sont des hommes, des femmes, des enfants qui fuient les destructions dues à la guerre (Syriens[3] et Soudanais), un régime totalitaire (Erythréens, Somaliens, Guinéens), des situations dramatiques liées à des crises politiques, sociales et économiques (Afghans, Nigérians et d'autres nationalités d'Afrique subsaharienne)[4].

Des gens qui ont un projet

Une caractéristique fondamentale commune à tous ces parcours migratoires est qu'ils prennent tous place dans un projet, dont on a calculé les avantages et les inconvénients au moment de partir. Un projet qui exige un investissement important en ressources économiques et humaines.

C'est pourquoi la décision de migrer est rarement réfléchie de manière individuelle, mais bien familiale ; c'est toute la famille qui investit dans le départ d'une ou de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent déjà en Europe jouent un rôle particulier, en contribuant économiquement pour une grande partie[5]. Ce ne sont donc pas les plus pauvres qui émigrent, bien que ceux-ci représentent la quasi totalité de la population locale… Ils n'imaginent pas pouvoir partir. Ils restent donc où ils sont ou, éventuellement, se retrouvent dans des camps de réfugiés installés près des zones de conflit.

Le second élément important est de prendre conscience des ressources humaines qu'il faut pour décider de partir. Les conditions très difficiles dans lesquelles le projet de quitter va se réaliser sont connues. Les nouvelles des tragédies arrivent en temps réel aux famille qui suivent pas à pas le parcours des migrants, en Europe et au pays d'origine. Pourtant, qui entreprend aujourd'hui un parcours migratoire n'est pas une personne sans ressources, il/elle parle plusieurs langues, possède un niveau scolaire secondaire, voire souvent universitaire. Il s'agit de personnes convaincues de pouvoir intégrer un nouveau monde et, surtout, qui croient avoir la force nécessaire pour affronter les difficultés qu'elles rencontreront inévitablement.

Tout cela est connu des organisations qui gèrent les différentes étapes de ce voyage de l'espoir, où interviennent des intermédiaires de

même nationalité et dont leur prix augmente sans cesse. Les parcours s'avèrent très risqués, vu les conditions dans lesquelles ils se déroulent, que ce soit les itinéraires (marches exténuantes, traversées de désert en camion ou pick-up, traversées maritimes) mais aussi quant au manque absolu de protection ou de garantie. Les migrants sont détestés des autorités des pays traversés, qui n'hésitent pas à les emprisonner dans des conditions souvent inhumaines, à la merci de fonctionnaires corrompus. Il arrive qu'ils soient abandonnés à la frontière, dans le désert. Qui se blesse ou tombe malade ne peut compter sur personne, sinon sur l'éventuelle solidarité des autres compagnons d'infortune. Les paiements se font au départ de chaque bout de trajet ; il est fréquent que l'argent soit volé ou que le prix augmente ou que les migrants se fassent séquestrer et qu'il soit exigé une rançon[6]. Les transactions financières se font via des sociétés de transfert d'argent. Si la famille ne peut pas envoyer l'argent nécessaire pour la suite du voyage, il faudra rassembler la somme en exécutant quelques travaux ou en rendant des services à une population locale, qui n'a aucun scrupule à exploiter cette main-d'œuvre, et cela peut parfois durer des mois.

Les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge que l'on voit débarquer ont quasiment toujours été victimes de viols. Il peut arriver, comme dans certains pays d'Afrique occidentale, que des organisations criminelles financent ou organisent le voyage de jeunes filles, en promettant aux famille de leur trouver un emploi en Europe, mais elles terminent dans des réseaux de prostitution forcée ; un esclavage dont le montant libératoire exigé va de 40 000 à 80 000 euros.

Souffrances, humiliations, faim, soif, maladies et mort sont le lot pour qui entreprend ce voyage. Les blessures guérissent difficilement. Ce que ceux qui les secourent voient sur leur visage est indicible. Une douleur infinie et en même temps un espoir invincible. ▮

Germano Garatto
Collaborateur à la Fondation Migrantes (Rome)

Traduit de l'italien par Massimo Bortolini

Etats qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés

C'est-à-dire le total des personnes reconnues comme réfugiées selon la Convention de Genève de 1951 et celles qui ont reçu une protection temporaire.

Turquie	1.587.374
Pakistan	1.505.525
Liban	1.154.040
Iran	982.027
Ethiopie	659.524
Jordanie	654.141
Kenya	551.352
Tchad	452.897
Ouganda	385.513
Chine	301.052
Afghanistan	280.267
Irak	271.143
Etats-Unis	267.222
Yémen	257.645
France	252.264
Sud-Soudan	248.152
Soudan	244.430
Egypte	236.090
Russie	235.750
Cameroun	226.489
Allemagne	216.973
Inde	199.937
Canada	149.163
Syrie	149.140
Suisse	142.207
Congo	119.754
Grande-Bretagne	117.161
Afrique du Sud	112.192
Malaisie	99.086
Algérie	94.128
Italie	93.715
Tanzanie	88.492
Pays-Bas	82.494
Belgique	29.179

Source : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 2014.

[1] Note du 9 mars 1973 de Martine J., citée par Silvain Laurens, Une politisation feutrée – Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, Belin, Paris, 2009, p. 7. [2] Frontex est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE. [3] Actuellement, on compte plus de 4 millions de personnes réfugiées dans les pays limitrophes de la Syrie, mais seules quelques milliers ont eu la possibilité de trouver l'argent pour partir vers les pays européens. Il s'agit, dans la plupart des cas, de famille de la classe moyenne qui investissent tout ce qu'elles ont pour sauver leur vie et donner un futur à leurs enfants. [4] Environ 500 mille personnes ont déposé une demande d'asile ou de protection humanitaire dans un pays européen. Plus de la moitié est entrée par les frontières terrestres. Par voie maritime, entre janvier et juillet 2015, 224.500 personnes ont été enregistrées (Grèce, 124.278 ; Italie, 98.500 ; Malte, 94 ; Espagne, 1.607), les principales nationalités représentées étaient syrienne (38 %), érythréenne (12 %), nigérienne (5 %), somalienne (4 %). www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home [5] Confirmation éclatante de cela : les migrants à Calais. Pourquoi, alors qu'ils sont déjà dans l'espace Schengen, ne vont-ils pas en Allemagne ou au Danemark, réputés accueillants, et veulent-ils à tout prix rejoindre le Royaume-Uni ? [6] www.hrw.org/sites/default/files/reports/egypt0214_ForUpload_1_0.pdf - Migranti eritrei sequestrati nel deserto : un traffico milionario. In www.swissinfo.ch/ita/migranti-eritrei-alla-merc%C3%A9_sequestri-nel-sinai--un-traffico-milionario--con-ramificazioni-europee/40598156

Les identités diasporiques

Didier Van der Meeren

Cet article se propose d'utiliser le vocable migrance comme concept dialectique entre le devenir des personnes qui migrent et une approche de l'identité comme théâtre des rapports de pouvoirs. Les dérives fascisantes des politiques d'asile actuelles, la violence silencieuse des déportations révèlent les capacités des gouvernements européens à créer « du migrant », à en faire un concept opératoire sur lequel fonder les nouvelles pratiques expérimentales de gestion des populations qui, *in fine*, nous concerneront toutes et tous (biométrie, flexibilisation du marché du travail, répressions grandissantes…).

La nature politiquement construite de la migrance se situe à l'interstice de l'identité culturellement inscrite d'une part et de son évolution au cours de la trajectoire migratoire d'autre part. Sa performativité[1] se révèle dans les nombreux actes, comportements et ressentis que les personnes migrantes vivent et affirment parfois avec une conviction que leur nouvel état de migrant tend à s'hypostasier dans une identité figée. Est-ce à dire que le migrant n'existe pas en lui-même, qu'il est le résultat d'une intériorisation croisée de normes intra-culturelles (provenant du pays d'origine et de ses diasporas) et extra-culturelles (issues de l'hybridation avec le pays d'arrivée) ? Est-ce à dire que les seules différences entre les corps des migrants et ceux qui ne le sont pas relèvent du traitement que le pouvoir opère sur les premiers ?

Les limites de l'identité du « migrant »

Par son instabilité intrinsèque, le concept de migrance nous invite à questionner ce qu'est l'identité du migrant (ou du non migrant d'ailleurs). Par quoi est-elle définie ? Comment peut-on la définir alors qu'elle est une réalité de passage, transitoire ? Et puis, pourquoi la définir ? A quelles fins ? Quels présupposés sont à l'œuvre dans cette question ?

L'acte de migrer ne peut fonder en soi l'identité d'une personne migrante, laquelle est beaucoup plus complexe que cela. A nouveau, esquivons la tentation du recours à l'unité, du réductionnisme qui consiste à ne considérer la migrance que dans son opposition première « migrant/non migrant ». C'est cette dualité première sur laquelle buttent de nombreux médias en ne prenant pas en compte toutes les entrées politiques qui constituent la migrance. Le migrant est alors réduit à celui qui a quitté son pays, à l'altérité absolue qui permet de consolider en miroir une identité tout aussi construite que certains appellent « nationale ».

Identité nationale qu'il s'agit de déstabiliser en interrogeant les conditions mêmes qui permettent de séparer migrant/non-migrant, de séparer, de tracer une nouvelle ligne de fracture dans la population comme celle que l'on retrouve entre chômeur/ »actifs », seniors/ »actifs », etc. Pourquoi le pouvoir crée-t-il des catégories binaires au sein de la population ? Est-ce pour diviser et donc mieux régner sur elles ? Produire du discours pour mieux la gérer, dans son optimisation/ instrumentalisation ? C'est la mise en tension de ce rapport binaire qu'il s'agit d'encourager car ces séparations inscrivent ces différences culturelles et idéologiques dans les corps et alimentent ainsi les codes d'exclusion du paradigme dominant. La migrance ne saurait donc par elle-même activer ce binarisme, elle n'est pas non plus une pure dialectique entre l'avant-ailleurs et le maintenant-ici. Nous savons ce qu'elle n'est pas, mais comment énoncer ce qu'elle devient ?

« Moi, depuis l'âge de treize ans […] je me suis toujours senti constamment dissemblable, mal ajusté – mon nom, mon regard, mon allure, mon accent, mes appartenances réelles ou supposées. Incurablement étranger. Sur la terre natale comme plus tard sur les terres d'exil. »
Amin Maalouf, « Les désorientés ».

Qui porte la migrance ?

La diversité des modes de subjectivations individuelles et collectives que les personnes migrantes ont pu déployer dans les récents mouvements sociaux nous laisse penser que de réelles alternatives sont possibles, qu'il est envisageable de mettre en tension les catégories identitaires qui cloisonnent et souvent opposent les migrants entre eux ainsi que les « migrants » avec les « nationaux ».

Le binarisme migrant/non-migrant a l'avantage d'être clair et exposé, il permet de réguler les pratiques de gouvernementalité[2] des politiques d'asile qui se fondent sur cette séparation. Il

standardise le rapport à l'asile, uniformise les différents « statuts » des migrants (sans-papiers, demandeur d'asile, réfugié, naturalisé, illégal, etc.) dans une même enveloppe conceptuelle, justifie leur exclusion et donc leur exploitation.

On voit bien que la notion de migrance parvient ici à révéler que « l'identité » des migrants est en fait construite aussi par ces positionnements politico juridiques qui rendent crédibles le binarisme entre migrant/non migrant alias Blanc/étranger, nationaux/non nationaux, Belges/non belges, x/y ; la division en fait, entre l'*in* et l'*out*. Toutes formes de divisions qui semblent crédibles et même devenir « naturelles », parce que fondées théoriquement, et renforcées par la loi et les médias.

La notion de migrance critique cette naturalisation de la division construite entre x/y, la mise en opposition migrant/non migrant pour souligner les processus à l'œuvre dans la prolifération des forces le long des lignes de fuites identitaires ; il n'y a pas de fixation, d'immobilisation d'identité pareille à elle-même dans le ciel brun-noir de la politique d'asile. La migrance cherche plutôt à déconstruire ces prétentions à l'arraisonnement identitaire pour montrer qu'il n'y a que des pratiques performatives qui peuvent soutenir un usage transversal de la posture dite minoritaire.

C'est la concrétion et la répétition de certaines pratiques au quotidien qui peuvent figer une identité de migrant-e. Ces pratiques sont souvent issues d'obligations indirectes liées au cadre juridique qui ferme le champ des possibles des personnes migrantes. Que fait un-e sans-papiers pour survivre quand la loi lui interdit de travailler légalement ?… C'est le cadre juridique et politique de l'asile/migration qui impose des actes à répétition que les différents « statuts » de l'étranger reproduisent.
C'est l'exclusion du dissident, de l' « illégal » qui génère un délinquant et par là fait advenir la norme, un droit et une justice qualifiée d'injuste. Des hommes et des femmes ne mourraient pas à Lampedusa ou sur les frontières de l'Europe forteresse s'il n'y avait pas une politique migratoire fascisante qui emplit tout l'espace européen aujourd'hui.

Développement d'un activisme commun

Comment les personnes migrantes peuvent-elles se réapproprier leur histoire et combattre un sentiment d'impuissance ? C'est la question de la représentativité et de l'unité politiques des discours minoritaires que nous ne traiterons pas ici. Montrer que le binarisme, la césure entre eux/nous est une fiction comme une autre, tel est l'objectif de la migrance. Il n'y a pas de posture de vérité à partir de laquelle une politique peut légitimement fonder l'exclusion. La migrance promeut à l'opposé les identités multiples, désubstantialisées, dénaturalisées, desessentialisées, situées en actes. Elle tend à soutenir la création d'espaces ponctuels, furtifs où des modes de subjectivation inédits peuvent apparaître, des alliances possibles entre communautés.
A nous de pouvoir nous y inventer. ▮

Didier Van der Meeren

Mes remerciements à Ouardia Derriche pour sa relecture et ses conseils.

À lire

Corps en exil – Ecarts d'identité 124-125 / 2015, sousla direction de Jean-Marc Gamba, Grenoble, ADATE, 88 p.

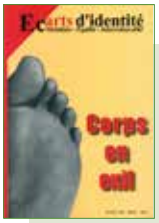

L'exil peut être autant fécond que destructeur quand l'accueil manque d'hospitalité. Le corps, surtout dans ce dernier cas, demeure le siège des traces physiques comme des affects. La maladie est parfois requise pour valoir un droit au séjour. Et la langue d'origine joue la contrebandière. Ce numéro sur le « corps en exil » retrace quelques-uns de ces symptômes, ce qui, dans l'exil, ébranle sans mot dire. Des exilés accompagnés et hébergés dans le Pôle d'Hébergement d'Urgence (PHU) de l'Adate en Isère prêtent ici, à travers la photographie et leurs témoignages, des bouts de leurs corps et de leurs langues aux prises avec l'exil. Le statut de « sans-papiers » se définit en fait comme une « absence de statut » et implique dans le réel une désaffiliation sociale et institutionnelle radicale et une exclusion des réseaux de solidarités sociales. Être sans-papiers implique un quotidien éprouvant avec ses effets délétères et ça a aussi des incidences subjectives pour des personnes frappées du sceau de l'illégitimité et sans inscription possible.

Comme dans toutes les histoires des immigrations, les primo arrivants vont payer un prix lourd pour arracher leur citoyenneté et organiser des conditions de vie dignes pour leurs enfants. Ce sont souvent des sujets aux corps épuisés avec des vies silencieuses ou sacrifiées qui vont laisser en héritage à leurs enfants et petits-enfants la tâche de poursuivre « le travail d'exil ». Suite aux divers témoignages recueillis, l'exposition « le Corps en exil » est née, les langues se sont déliées. Les témoignages sont donc réunis dans ce numéro.

[1] C'est le sens de performativité de Judith Butler qui est proposé ici. Adaptée aux questions d'identité des migrants, l'identité est conçue comme une construction sociale au-delà du langage, inscrite dans les corps et les comportements conditionnés par l'éducation, l'identification aux modèles. La performativité renvoie ici à performance au sens d'une mise en actes répétitifs de ce qui constitue l'identité. Il n'y aurait donc pas de « migrants » ou de « nationaux » mais des performances qui « jouent » à être migrantes ou nationales. [2] Michel Foucault : «Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité… », in La gouvernementalité, Cours au Collège de France, 1977-1978 : « Sécurité, territoire, population », 4e leçon, 01/02/78, Dits et Ecrits volume II, texte n° 239, p. 635.

Une occupation. Mais quel rapport de force ?

Nathalie Caprioli

Mercredi 1er juillet 2015, Sclessin. Avec Ousmane, nous sautons dans le bus 2 qui nous dépose rue Solvay. On passe un tunnel sous les rails du train pour rejoindre à quelques encablures un ancien bâtiment préfabriqué de l'ONE. C'est là que vivent presque 50 personnes sans papiers depuis le 6 juin. On appelle ça une occupation. Objectif : la régularisation collective des occupants.

Ousmane Sana est des leurs, même s'il ne *réside* pas là. Burkinabé, il vit à Droixhe, sans papiers depuis plus de 3 ans. Il va devenir papa dans quelques jours. Sa femme est belge. Il est préoccupé et voudrait me parler des mariages gris et blancs. Mais pas tout de suite, c'est le moment de me présenter à une partie des occupants. La confiance s'établit automatiquement grâce à la seule présence d'Ousmane : les amis de mes amis sont mes amis. Ils sont une petite dizaine installés sur la pelouse publique, à l'ombre de hauts platanes. Ils causent, font la sieste sans que leurs deux yeux ne dorment jamais ensemble, certains attendent la rupture du jeûne, pas avant 22h.

Une voiture de la police de Liège avance à faible allure. Deux jeunes policiers carapaçonnés en sortent. « *Bonjour ! Comme je l'avais déjà demandé à l'un d'entre vous, je voudrais la liste des occupants : nom, prénom, date de naissance, nationalité. C'est pour pouvoir vous identifier. Notre boulot est de sécuriser le quartier. On n'est pas de l'Office des étrangers, ce n'est pas notre problème. Notre problème est de savoir qui est là.* » Guissé, un Mauritanien qui ressemble à une demi portion face au policier blindé, n'a pas l'air impressionné. Il répond avec flegme : « *On verra...* ». C'est lui le chef du groupe. Ousmane, plus conciliant, renchérit : « *On va d'abord parler avec des Belges qui connaissent mieux les lois que nous, puis on reviendra vers vous.* »

Le policier, pas encore agacé mais quand même surpris par cette réponse évasive : « *C'est nous qui reviendrons vers vous !* » L'autre policier arrive en renfort : « *C'est qui le responsable ?* » Son collègue toujours cordial et de bonne volonté, mais déterminé : « *On peut passer quand ? Disons samedi.* » Guissé, rebelote : « *On verra…* ».

Le policier : « *Ecoutez, c'est aussi pour des raisons humanitaires que nous devons savoir qui est là. Imaginez - ce que je ne souhaite pas - une explosion de gaz dans ce bâtiment. Qu'est-ce qu'on fait, nous ? On ne vous connaît pas. Je lance un appel à faire preuve de bonne volonté réciproque. C'est du donnant donnant.* »

Du donnant donnant ?

C'est-à-dire ? La liste des occupants contre des papiers ? Faut pas rêver. La liste des occupants contre un constat : la police continue à fermer les yeux sur le fait qu'ils sont illégaux sur le territoire. De toutes façons, que pourrait-elle faire d'autre ? (lire l'encadré).

Sous 36 degrés, il fait chaud, humide, accablant. Le policier s'inquiète : « *Vous avez des ventilateurs ? Si on en avait dans nos bureaux, ça ne nous dérangerait pas de vous en prêter.* » Et sans transition : « *Vous n'avez pas de problème avec le voisinage ? Vous êtes nombreux. Ça fait vite du bruit pour les voisins. Faut être attentif. Et c'est pareil pour les voisins. Parfois, on fait du bruit sans s'en rendre compte… Bon, c'est nous qui reviendrons vers vous. A samedi ! Profitez du bon temps.* »

La voiture balisée repart lentement. Lentement, les hommes regagnent leur coin d'ombre. Cet épisode n'a pas l'air de les avoir perturbés. Ils commentent à peine. « *A part une dame qui se plaint, tous les voisins sont sympas avec nous !* »

Des voisins en empathie

L'ex bâtiment de l'ONE n'est pas conçu pour héberger des personnes. Les bureaux ont été convertis en deux dortoirs, à droite les hommes, à gauche les femmes et les enfants. Le couloir fait office de cuisine. Deux toilettes pour 50 résidents. Et pas de douche. Du coup, Alain est occupé à transformer une toilette en douche. « *J'aime bien aider. J'ai appris « via via » qu'ils vivaient ici. Je passe faire des petits travaux et leur apporter un peu de réconfort…* » Quand bien même, une douche ne suffira jamais pour tous. Alors, ils s'arrangent avec des voisins qui leur ouvrent leurs portes pour venir faire aussi leur lessive, baigner les enfants, et même se connecter à Internet.

S. B. reste seul, assis sur une chaise dans la cour, désœuvré. Il accepte de parler de lui. Arrivé de Côte d'Ivoire l'été 2011, il vient de recevoir un ordre de quitter le territoire. « *Je n'arrive pas à mettre mes idées en place. La vérité du fond du cœur : je n'ai rien à faire ici. Je vais demander au juge de m'envoyer en Guinée où ma femme et mon fils ont réussi à*

passer. » Un vœu illusoire car le retour volontaire se réalise toujours vers le pays d'origine. « *Un ami m'a parlé de cet endroit à Sclessin. Je dormais sur son divan… Les nôtres ne veulent pas nous aider. Alors je me suis installé ici. J'ai travaillé dans des restos pendant 3 ans. Je n'ai jamais bénéficié du CPAS. Mais ici, je vis aux dépens des autres. Les gens viennent nous apporter de la nourriture. Pour ne pas trop déprimer, je marche. Vers le stade du Standard, ou vers la ville. Je ne peux pas en demander plus : je dors sous un toit. Il m'est arrivé de devoir passer des nuits dans des abris bus, dans la rue, avec des gens qui pètent parfois les plombs, des Belges déçus par la vie. Chacun sa misère.* »

Nadine et ses cinq enfants

Pour Nadine aussi, « *ça va un peu* ». Elle vient de préparer du riz et des haricots pour ses enfants, trois filles et deux garçons entre 13 et 4 ans. Elle réserve le reste pour les hommes qui respectent le ramadan. Au cours de la conversation, les enfants tournent autour de leur mère, passent voir si tout va bien… « *C'est eux qui me protègent !* », souligne Nadine. « *On vit sans ressources. J'ai deux enfants qui ont des problèmes dentaires, et Ketia, la plus sage, 5 ans : elle a subi un trauma, elle ne parle pas. Je ne peux pas les soigner. Je prie pour avoir des papiers. Mon histoire est vraie : mon mari est mort à cause d'un reportage qu'il a tourné au Kivu. J'ai dû fuir avec mes enfants.* » Ceux-ci se sont adaptés à la Belgique depuis leur arrivée en décembre 2013. Ils disent avoir plein de copains et aimer l'école, d'ailleurs ils ont réussi leur année. Vacances méritées de toutes façons : ils jouent au ballon en s'aspergeant joyeusement avec une grande bouteille d'eau. Une bénévole les emmènera au parc, histoire de changer d'air. Nadine pleure discrètement : « *Avec mon mari, on se*

Une collection d'OQT

Il arrive que des personnes sans papiers reçoivent, un, deux, trois, quatre ordres de quitter le territoire (OQT)… sans jamais quitter le territoire. Selon la loi, ces personnes sans titre de séjour peuvent être éloignées de force du pays, et détenues en attendant l'exécution effective de la mesure d'éloignement. Pour ce faire, la Belgique compte 5 centres fermés d'une capacité d'environ 500 places : le centre 127 bis près de l'aéroport de Zaventem, le centre de Vottem, celui de Bruges, de Merksplas, et le plus récent le centre Caricolle à Zaventem.

Que se passe-t-il lorsque des sans papiers se font contrôler par la police ? Les plus vifs s'échappent en courant, mais la majorité tendra son abonnement de bus ou sa carte médicale en guise de papiers, essayant de rester le plus calme possible malgré une peur intérieure qui tempête. « *Ils vont me ramener au bercail. Je ne veux pas !*». La quinzaine de témoins rencontrés racontent que la police leur rend leurs « papiers » et les laissent partir, au pire ils passeront une nuit au cachot. « *Ça dépend de la chance… et aussi du fait que les centres fermés sont complets* ». Mesures d'austérité obligent, les centres fermés sont également visés. Ce qui explique que le nombre de sans papiers expulsés diminuent : 2 586 en 2014, contre 3 167 en 2013, selon Theo Francken (N-VA), le secrétaire d'État en charge de l'Asile et la Migration. Ni expulsables, ni régularisables, voilà pourquoi des sans papiers commencent une collection d'OQT.

Evolution du nombre d'arrestations administratives d'étrangers en situation irrégulière (1998 > 2014)

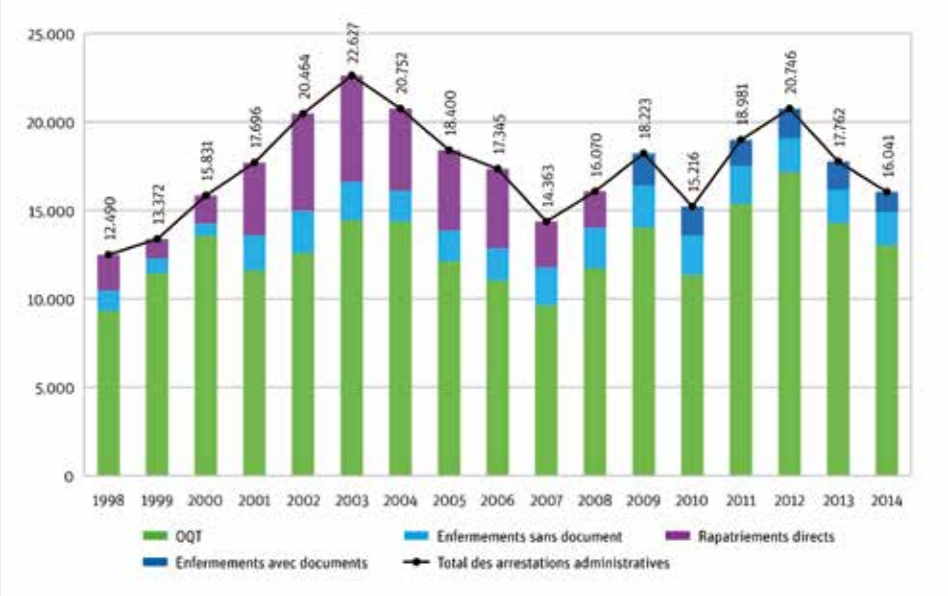

© La migration en chiffres et en droits, 2015, MYRIA, p. 157.

Les fluctuations du nombre d'arrestations administratives sur 15 ans sont difficilement interprétables car elles résultent notamment de changements de pratiques adoptées par l'Office des étrangers dans l'enregistrement des OQT.
En 2014, 16 041 arrestations administratives ont été opérées, avec 13 034 OQT délivrés, 1 880 enfermements de personnes sans documents, et 1 127 avec documents.
A noter : jusqu'en 2008, plutôt que de parler « d'enfermements avec documents », l'OE parlait de « rapatriements directs ».

A Sclessin, une enfant fait la vaiselle avec les moyens du bord.

disait : ce que nos parents n'ont pas pu nous offrir, nous le ferons pour nos enfants. Je dois me battre pour atteindre cet objectif ! Mais aujourd'hui, on ne sait pas comment sera demain. On vit ici, en communauté. Chacun a son éducation et ce n'est pas facile. Dans le dortoir, certains causent jusqu'à deux heures du matin et refusent d'éteindre les lampes. Des disputes éclatent. On fait de son mieux. Je discute parfois avec mes enfants : je vais vous chercher un papa… Mais ils ne veulent pas. »

L'espoir d'une régularisation

A première vue, le groupe de la pelouse ne semble pas si déprimé. Peut-être grâce à Aziz, naguère Nigérien sans papiers. De passage pour les soutenir, il leur offre de la nourriture, de l'eau, et quelques mots réconfortants. « *Il faut rester patient. Une organisation comme la vôtre a plus tendance à gagner sur un gouvernement !* » Or, le gouvernement de droite de Charles Michel s'en tient aux critères prévus pour les régularisations individuelles[1] ; une régularisation collective n'est pas à l'ordre du jour, comme clairement mentionné dans la déclaration gouvernementale. Il est passé le temps des rapports de force où des Collectifs occupaient des églises et autre lieux, se lançaient dans des grèves de la faim, pour décrocher *in fine* le Graal. Au mieux, une occupation servira aujourd'hui à remettre sur la table politique et médiatique la question des sans papiers. Une question qui concerne quelque 150 000 personnes dans tout le pays.

C'est parce qu'ils espèrent quand même cette régularisation qu'ils fédèrent leurs énergies en occupant un toit commun. C'est toujours mieux qu'avant où certains ont passé quasi chaque nuit dans un endroit différent, dans la rue, au fond de salles de jeux, à la gare du Nord, au Samu social, chez des amis. Ils se racontent leur réseau : où dormir assis, où dormir dans un canapé.

Ils sont tous Africains (Maroc, Guinée, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Cameroun, RDC), âgés entre 30 et 55 ans. Installés dans l'herbe, Ali, Jean, Ben, Guissé, Ibrahim, Salifou, Seydou, et les autres qui gardent le silence.

« *Je suis sans papiers, mais je suis fier de qui je suis. Ça ne m'empêche pas de vivre* », lance Guissé. Ali n'est pas d'accord. « *On n'est pas fier. On est du rebut. On n'arrive pas à payer un loyer. On galère dans les rues, on ne mange que du périmé. On a laissé nos parents là, avec la maman malade… Tu ne peux pas être fier !* » Ibrahim s'anime : « *On n'a même pas 5 euros en poche, même en travaillant. Il faut 215 euros pour déposer une demande de régularisation.* » Une voix glisse : « *Ça pousse les gens à voler. La procédure, c'est de la merde. On se retrouve face à des gamines à l'Office des étrangers qui nous posent des questions. Elles connaissent l'Afrique à travers leur ordinateur. On voit bien que notre vie ne les concerne pas. Même s'il existe des menteurs, il ne faut pas nous mettre tous dans le même sac !* »

S'intégrer par le travail ?

La plupart sont arrivés seuls en Belgique, laissant femme et enfants au pays. Des déchirures béantes. « *Je ne connais pas mon fils.* » « *Mon enfant est né derrière moi.* » « *Ma fille m'appelle. Elle vient de passer son bac. J'ai oublié que c'est son anniversaire.* » Soudain Ben se redresse, le sourire énigmatique, désabusé ou narquois : « *Même les chiens peuvent voyager. Je n'arrive pas à comprendre : un papier vaut plus qu'un être humain.* »

Jean essaye-t-il de remonter le moral des troupes ? « *On ne peut pas se décourager. Je suis ici depuis quatre ans, je peux donc faire ma demande de régularisation. Pour cela, il faut avoir une adresse et 215 euros.* » Une somme énorme quand ils révèlent comment ils grappillent l'argent. Ali, en Belgique depuis plus de 8 ans, commente le climat de déglingue : « *Avant il existait du travail pour tous les jours, dans les snacks, les restaurants, le nettoyage, le bâtiment, sur les marchés. On recevait 50 euros pour des journées de 8 à 10h. Et on arrivait à s'en sortir. Puis tout a commencé à changer avec la crise en Espagne. Des migrants sans boulot du jour au lendemain ont quitté l'Espagne pour la Belgique. Ils ont cassé les prix ici. Aujourd'hui, dans des cafés marocains, on bosse gratuit pour un verre de soupe et un café.* » Et pourtant, Freddy Roosemont, le directeur de l'Office des étrangers, invite les sans papiers à s'intégrer en Belgique par le travail. Au Front des migrants qu'il a rencontré en début d'année, il a suggéré de chercher de l'emploi dans les secteurs en pénurie. Il s'est également engagé à faire le nécessaire pour obtenir un titre de séjour à ceux qui obtiendront un contrat de travail ainsi qu'un permis B[2]. La réponse d'Ali : « *Même les gens avec papiers n'arrivent pas à s'en sortir. Comment voulez-vous qu'on y arrive, nous ?* » ▮

Nathalie Caprioli

[1] A ce propos, lire l'article d'Isabelle Doyen en pages 4-7 de ce dossier.
[2] Belga, 9 janvier 2015.

Migrantes battantes !

Ani Paitjan

Chez Alternatives et GAFFI, accès prioritairement réservé aux femmes ! De la naissance des enfants à l'insertion socioprofessionnelle, les deux associations bruxelloises se sont fixées pour mission d'aider des migrantes, sans papiers ou non, à trouver leur voie en Belgique. Rencontres.

Au numéro 19 de l'avenue des Celtes, il y a du va-et-vient. Des femmes entrent et sortent du bâtiment. Certaines font rouler les poussettes dans lesquelles leurs enfants gazouillent joyeusement, d'autres caressent avec affection leur ventre rond en attendant l'heureux événement. Installée dans le quartier du Cinquantenaire, *Alternatives* propose aux femmes enceintes, en situation précaire, un service d'écoute et d'aide matérielle. Les mamans parquent leurs bolides pour bébé dans le couloir du rez-de-chaussée et sont reçues par une bénévole de l'association. Charlotte, une des vétérans, attend sur le pas de la porte. En quinze ans de bénévolat, elle a vu défiler environ 40 nationalités, belges, naturalisées, réfugiées et sans papiers. La situation de ces dernières est particulièrement délicate. Perdues dans un pays qui leur est étranger, elles appliquent la politique de la débrouille. *« D'après nos constatations, elles sont aidées par des personnes qui sont ou ont été elles-mêmes dans une situation très difficile. Il existe une solidarité incroyable entre elles pour survivre. Nous en recevons beaucoup, mais que peut-on vraiment faire pour les aider ? Elles ont leurs propres réseaux, elles s'organisent entre elles. Nous sommes là pour les soutenir, pour leur apporter de l'amitié dans un pays qu'elles ne connaissent pas »*, observe Charlotte.

Côtoyer pour comprendre

Une personne sans papiers n'est pas une autre. Les bénévoles de l'association en ont réellement pris conscience lorsqu'elles se sont investies au sein d'*Alternatives*. Si certaines « illégales » sont entourées de leurs familles ou amis, d'autres se retrouvent dans une situation d'autant plus compliquées après une mauvaise rencontre : « *Elles sont venues en Belgique seules, se sont mariées, sont tombées enceinte et, un jour, les maris les ont abandonnées. Elles se retrouvent sans ressources. Même si on se fait une petite idée de leur vie, on ne prend conscience de la dure réalité que lorsqu'on les côtoie* », explique Magalie Moyaux, bénévole depuis un an.

Crown fait partie de ces femmes courage. Dans son appartement, ça braille fort. Les quatre enfants de la Malienne s'asticotent, s'enquiquinent, s'en donnent à cœur joie. En Belgique depuis 11 ans, elle a d'abord débarqué en terre inconnue seule et enceinte de son premier enfant. Si cette partie-là de sa vie est maintenant derrière elle, son souvenir reste vif. Trimballée de Huizingen à Leuven, après quelques mois dans différents centres pour demandeurs d'asile, elle dépose finalement ses valises à Bruxelles : *« Je me sentais tellement seule et déprimée… Je ne parlais pas la langue, ma famille me manquait, je n'avais rien, ni personne. Juste mon bébé dans le ventre.»* Quand Crown a appris qu'elle était enceinte, elle a décidé de quitter son village pour échapper à des traditions oppressantes. Si elle était restée, elle aurait été forcée d'accoucher chez elle, dans la plus grande précarité. « *L'enfant doit venir au monde dans la maison pour assurer la sérénité du foyer. Mais lorsqu'il y a des complications, il n'y a pas de médecin pour vous sauver la vie ou celui du bébé.* » Plongée dans ses souvenirs, Crown explique qu'elle essaie de ne plus penser au Mali, à ces inégalités, à ces injustices : *« J'étais mal jusqu'à ce que je rencontre Charlotte et les autres femmes d'Alternatives. Je me sens chez moi en Belgique ! »*, conclut-elle.

Un peu de répit

A Louvain-La-Neuve, dans un coin verdoyant et reculé de l'effervescence estudiantine, le projet Nyampinga (synonyme de générosité en kinyarwanda) y a fait son nid dans sa nouvelle maison « Un toit pour elles ». L'association accueille des femmes séropositives et leur offre un havre de paix où elles échangent, discutent, partagent leurs émotions entre elles. Sous la houlette de l'asbl Collectif des femmes, le projet a pris forme en 2004 grâce à la volonté de Thérésie Bizimungu, actuellement coordinatrice des lieux. *« Sans rendez-vous, tous les jours ouvrables, nous accueillons des migrantes, sans papiers ou régularisées. Les femmes qui viennent ici cherchent un moment de sérénité. Dans leur quotidien, elles doivent s'occuper des enfants, des questions administratives et, en plus, vivre avec leur maladie. Ici, nous répondons à leurs questions, nous leur rappelons leur droit à la santé. Une journée par semaine, divers ateliers (textile, culinaire, …) sont organisés pour renforcer leur estime personnelle, s'amuser entre copines. L'activité culinaire, avec le potager bio permettent de les sensibiliser à l'importance de bien manger, en particulier lorsqu'on est malade. Le corps a besoin de force pour se battre »*, explique Thérésie Bizimungu. Dans ce petit écrin de verdure, les femmes de Nyampinga déposent leur fardeau au pas de la porte, le temps d'une journée.

A. P.

© Alternatives

Les femmes d'Alternatives, entre éclats de rire et tourment.

Conditions, sanctions

Dans la commune d'à côté, à Schaerbeek, le Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées (GAFFI) se consacre également à soutenir des femmes migrantes. Agnès Derynck, fondatrice du centre en 1978, a été témoin des différents flux migratoires qui ont traversé Bruxelles. La présence d'immigrés a toujours été forte, et les demandes d'inscription n'ont pas diminué. Seulement, la directrice note des changements avec les primo arrivants actuels : *« Cette dernière décennie, le mouvement migratoire diffère. Ils arrivent en Belgique dans un processus de 'ré immigration'. La Belgique n'est pas le premier pays d'établissement mais le deuxième ou le troisième. Avant cela, ils ont tenté leur chance en Espagne, au Portugal ou encore en Italie. »*

Des femmes de nombreuses nationalités se sont assises sur les bancs du GAFFI. Auparavant, l'envie et la volonté personnelle les encourageaient à suivre les cours, mais ce n'est plus nécessairement le cas pour tout le monde. Avec la régularisation surgissent des conditions qui placent une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : suivre 20 heures de cours de français, ainsi qu'une formation qualifiante tout en cherchant activement un emploi, sinon le CPAS ou Actiris sanctionne. *« Elles doivent mettre de l'ordre dans leur tête, s'occuper de la scolarité des enfants dans un pays étranger. Elles viennent un peu énervées, parce qu'il ne s'agit pas toujours d'un choix volontaire. Cette pression a des conséquences sur leur manière d'appréhender le français, par exemple. Elles n'apprennent pas aussi bien qu'elles l'auraient pu puisque la démarche ne découle pas d'elles »,* déplore Agnès Derynck.

A la sortie de l'école Les Sureaux, Jamila remet habilement son voile sur la tête : *« Je ne peux pas le porter dans le milieu professionnel, même si cela me dérange un peu… Mais je veux travailler, c'est très important pour moi. Alors je l'enlève »*, explique-t-elle tout sourire. Durant le mois d'août, elle fait son stage pour devenir auxiliaire de l'Enfance. Il y a cinq ans, lorsqu'elle vivait au Maroc, elle a obtenu un diplôme d'informatique, mais ses compétences ne suffisaient pas. Après de longues recherches dans son domaine, elle finit par se reconvertir à l'animation pour enfants : *« Je pense que les offres d'emplois sont trop exigeantes, surtout pour les étrangers. En plus d'un français parfait, on nous demande de connaître le néerlandais. Ce n'est pas équitable… On ne nous engage pas parce qu'on n'est pas parfait bilingue »,* regrette-t-elle.

Une main tendue

C'est justement pour éviter l'exclusion sociale et professionnelle des migrantes que le GAFFI a vu le jour. Implanté dans le quartier de la gare du Nord, le centre ne pouvait choisir meilleur carrefour des rencontres multiculturelles. Dans les années 1970, au moment où l'on accueillait les ouvriers étrangers à bras ouverts pour combler les pénuries de main-d'œuvre, rien n'avait été mis en place pour inclure les épouses. Prioritairement réservé aux femmes, le Groupe propose d'accroître leur autonomie. Cours d'alphabétisation, de français, ateliers de couture, tout est mis en place pour valoriser les savoirs et stimuler leur émancipation. Du haut de son mètre quatre-vingts, la carrure frêle mais le regard déterminé, Fatoumata a suivi les cours de français durant neuf mois. Ce laps de temps a été un tremplin pour elle. *« Quand je suis arrivée en classe pour la première fois, je ne parlais presque pas la langue. Maintenant, je peux m'exprimer et lire plus facilement. »* Installée non loin des serres du Botanique, la jeune guinéenne, mère de deux enfants, a franchi beaucoup d'obstacles avant d'en arriver là. *« J'ai quitté mon mari car il me faisait du mal. Quand j'ai su que j'étais de nouveaux enceinte et que cela ne l'empêchait pas d'utiliser la violence, j'ai fui la Guinée. Quand je suis arrivée ici, il faisait froid, je n'avais pas de manteau pour nous couvrir, mon enfant et moi. La Croix-Rouge m'a beaucoup aidée. »* Décidée à offrir à ses deux fils un avenir plus radieux, Fatoumata ne compte pas s'arrêter là *: « Je veux devenir secrétaire mais je sais que je n'ai pas encore toutes les capacités. Dès la rentrée, je reprends des cours de français pour m'améliorer. »* A côté de la théorie pure et dure, des ateliers couture ou peinture sont proposés.

Plus récemment, des projets sac à lire et alimentation durable ont vu le jour. Le premier consiste en une sélection de livres dont le but est de favoriser la lecture et l'apprentissage auprès

des mères peu scolarisées avec leurs enfants. Le second sensibilise les femmes à mieux se nourrir, même avec des petits moyens. « *L'objectif est de les soutenir pour qu'elles acquièrent plus d'autonomie* », ajoute Valérie Legrand, responsable du secteur Education permanente.

Soutenir, c'est également la mission que s'est assignée *Alternatives,* à défaut de ne pouvoir offrir de stabilité aux mamans. L'association a vu le jour il y a vingt ans, par la volonté de différentes églises (anglicanes, catholiques, protestantes, etc.). Si elle reconnaît volontiers son affiliation chrétienne, elle ne l'exhibe pas auprès des femmes qui frappent à sa porte. *« Nous recevons des musulmanes ou athées et elles arrivent avec un lourd fardeau sur les épaules. Nous ne voulons pas les presser davantage et nous respectons les croyances de chacune »*, insiste Magalie Moyaux. Plusieurs pôles existent : l'aide matérielle comme l'octroi de poussettes, langes, jouets, un groupe de discussion pour les (futures) mères, un service d'accompagnement administratif, un programme d'écoute pour les femmes vivant un stress post avortement.

Une fois n'est pas coutume, la chaleur bat son plein à Bruxelles. Les vêtements se sont raccourcis de quelques centimètres, mais rien n'y fait, la ville est une fournaise. Bibi, un peu essoufflée, revient à l'instant du travail et se confond en excuses : *« Désolée, on m'a retenue au boulot… Je suis aide-soignante et je devais remplacer une collègue absente. Voilà de l'eau, elle est assez froide ? ».* C'est parfait. Bibi, d'origine congolaise et mère de trois enfants, connait bien la maison.

Cela fait dix ans qu'elle côtoie *Alternatives. « Pour chacun de mes trois enfants, je suis allée chez Alternatives !»,* déclare-t-elle dans un éclat de rire spontané. *« J'ai fait le test de grossesse là-bas pour mon premier enfant. On m'a tout fourni pour qu'il ne manque de rien. En plus, on se réunissait tous les 15 jours avec les autres mamans pour nous expliquer comment donner le bain à l'enfant ou comment s'occuper d'un bébé qui a de l'asthme. Quand mon troisième a grandi, je suis retournée à Alternatives et j'ai rendu toutes les affaires pour qu'une autre maman puisse en profiter. »*

Dons et paperasse

A l'intérieur de la salle destinée à l'accompagnement des femmes, quelques jouets s'entassent dans un coin de la pièce. Pour fournir biberons, bouquins et vêtements, le centre compte sur la solidarité des différentes églises de Belgique. Il se maintient grâce aux dons des fidèles et des institutions religieuses. *Alternatives* ne reçoit donc pas d'argent public, un choix volontaire car il désire garder toute son indépendance. «*On fait avec ce qu'on nous donne. Effectivement, parfois nous sommes en pénurie de poussettes ou nous n'avons pas assez de vêtements. Un coup de pouce supplémentaire ne serait pas du luxe mais devoir remplir toutes les conditions imposées par les autorités prend un temps fou et nous empêcherait de mener à bien notre mission principale. C'est pour cette raison que nous préférons compter sur la générosité des individus. Et pour l'instant, cela fonctionne bien »*, précise Magalie.

Côté GAFFI par contre, on remplit de la paperasse pour la bonne cause. Le centre reçoit des subsides structurels publics pour les programmes de formations d'insertion socioprofessionnelle et d'Education permanente. Ce financement permet aussi de rémunérer les 10 employés pleins temps et les 14 autres en mi-temps qui s'investissent au quotidien dans l'association. Mais le Groupe va plus loin en lançant des appels à fonds ou dons pour répondre aux nouveaux besoins du public. Pourtant, à sa création, l'asbl faisait un peu de rafistolage. *« Comme nous avions des petits moyens, nous nous limitions à la couture avec les femmes, et nous vendions les créations pour pouvoir aller au cinéma ensemble. Ce n'était pas facile mais il y avait beaucoup d'entraide, de solidarité, de partage »*, se souvient Agnès Derynck. Depuis, de nouveaux projets prennent forme, tous plus créatifs les uns que les autres et permettent de nouer des liens entre femmes issues de divers horizons qui, sans le GAFFI, ne se seraient probablement jamais croisées.

Au cours des rencontres avec ces femmes, anciennes sans papiers ou régularisées, roumaines, guinéennes, congolaises, marocaines ou maliennes, mère de famille ou non, toutes déclarent d'une seule voix qu'à des milliers de kilomètres de leurs proches, elles ont trouvé chez *Alternatives* ou *GAFFI* une seconde famille. Que leur passage ait été de longue ou courte durée, les deux associations ont allégé leur fardeau, pansé leurs blessures, et servi de béquilles. Si le parcours de chacune d'entre elles a été rocailleux, elles ressentent unanimement une profonde gratitude envers la Belgique qui leur permet de regarder l'avenir avec plus de sérénité. ▮

Ani Paitjan

Chut, ça pousse au GAFFI !

© GAFFI

Energies fédérées

Nathalie Caprioli

Ce n'est pas courant de découvrir des personnes sans papiers sous un éclairage qui leur donne du relief. Le relief d'acteurs de la société. Et pourtant. Certains d'entre eux sont engagés, parfois depuis plus de dix ans, dans des collectifs, mais aussi dans des combats et projets qui dépassent leur revendication immédiate, décrocher un permis de séjour.

dossier

A l'entrée du camp de fortune improvisé début septembre au parc Maximilien qui jouxte l'Office des étrangers à Bruxelles, on voit flotter un calicot : « *Les sans papiers accueillent les réfugiés* ». Sans chercher à décerner une palme d'or aux plus solidaires ni à créer une concurrence entre les actions spontanées citoyennes, il est remarquable de constater que des collectifs de sans papiers ont été les tout premiers à préparer des repas au parc et à monter des tentes, en soutien aux demandeurs d'asile venus d'Irak, de Syrie, de Somalie et d'autres pays en guerre.

Séjournant en Belgique depuis 10 ans et plus, en attente d'une régularisation improbable sous ce gouvernement, des membres du Collectif 2009 dorment désormais parmi les demandeurs d'asile. « Collectif 2009 » fait référence à la dernière vague de régularisation dont ont bénéficié quelque 40 000 personnes… Les échoués de cette régularisation sont restés actifs en groupe pour rappeler, encore et encore, qu'ils existent et ont des droits.

Embouteillage

Là, au milieu des tentes en nylon, Hocine, Abdul Karim et Boumediene sont occupés à préparer une séance d'information en arabe sur le droit d'asile. Selon leur analyse, certains de ces réfugiés d'aujourd'hui seront les sans papiers de demain. « *Ils risquent de se retrouver dans le même embouteillage que nous !* », résume Abdul Karim. Boumediene : « *Le problème n'est pas l'asile mais la politique migratoire de l'Europe. Lorsque les médias ne parleront plus de ces réfugiés et auront oublié ce qui se passe au parc Maximilien, ce sera à nous, les sans papiers avec les citoyens, de continuer le combat sur le long terme.* » Et Chantal la militante d'ajouter : « *Pourquoi les politiques ne leur donnent pas des papiers ? Ils travaillent ; ils veulent vivre dans des conditions décentes. Ils sont ici pour soutenir les migrants d'aujourd'hui, mais aussi pour montrer qu'ils sont eux-mêmes laissés pour compte par la société.* »

Pas loin du Collectif 2009, on croise les gaillards de Collect'actif (lire l'encadré page 22), un autre groupe de sans papiers. Les yeux cernés par la fatigue, ils boulottent à l'organisation du camp en assurant une partie de l'intendance : deux repas par jour pour 500 bouches en moyenne. Ils sont sur la brèche depuis le 3 septembre.

S'en sortir ensemble

Leur mobilisation ne date pas d'aujourd'hui. Etre sans papiers ne signifie pas nécessairement vivre caché ni isolé. Certains ont compris qu'ils devaient rassembler leurs forces et leurs idées, au-delà des risques à courir.

Parmi eux, Boubaker, 34 ans, arrivé de Roumanie en 2013 où il étudiait pour devenir ingénieur civil. Il s'est lancé très vite dans divers mouvements, bénévole à Collect'actif, il mouille aussi sa chemise lors de piquets de grève contre la réforme des pensions. « *Tout le monde a peur. Moi aussi. Quand on se réveille le matin, on se dit que c'est son dernier jour ici. On vit dans le risque. Mais quand on s'engage, on le ressent moins. Le sourire des personnes qu'on aide nous fait oublier notre situation.* » Son collègue Abdelhaq (45 ans, ex sans papiers) confirme : « *La peur est individuelle, le courage est collectif ! J'ai été confronté à un choix : quand j'ai su que des collectifs s'organisaient, j'ai mis de côté ma vie de sans papiers esclave travailleur au noir et j'ai décidé de militer pour mes droits.* »

Point commun entre tous ceux que nous avons rencontrés, ils n'aiment pas être taxés de sans papiers et confinés à un statut de victimes. Bien sûr, leur vie est compliquée, incertaine, rude, surtout en hiver. Mais vivre ensemble est devenu plus important qu'une carte à puce avec sa photo. « *On n'a peut-être pas les bons papiers, mais les idées on n'en manque pas !* », lance un des membres de Collect'actif qui préfère garder l'anonymat. Abdelhaq reprend, cash : « *Sans papiers est un mot inventé par le système pour déshumaniser les gens et les criminaliser plus facilement aux yeux du public. Malheureusement, ce discours marche sur nous-mêmes. Je prends un exemple : quelle image les médias renvoient-ils de nous ? Des profiteurs, des fraudeurs, des concurrents… mais jamais des gens qui apportent un plus. On voit toujours l'arbre qui tombe, rarement la forêt qui pousse. Ce discours renforce à la fois la phobie envers les étrangers, mais aussi notre propre peur.* » C'est peu de temps après son arrivée en Belgique qu'Abdelhaq s'est rendu compte que « *la forêt pousse* » : un jour d'hiver 2005, en sortant de son travail, il est entré dans l'église Saint-Boniface d'Ixelles où l'UDEP (Union de défense des sans papiers) avait initié une occupation. « *J'ai posé quelques questions sur les raisons de leur démarche. Ils m'ont vite convaincu que l'action collective était la seule voie pour obtenir mes droits. Le jour même, j'ai intégré l'UDEP et pris mes quartiers*

dans l'église. » Cette occupation suivie d'une grève de la faim s'est révélée fructueuse puisque pratiquement tout le monde s'est vu régularisé.

Une floppée de satellites

Certains ont quitté la militance, d'autres ont poursuivi la lutte. "*On aurait dit que nous avions réalisé l'importance d'avancer ensemble,* observe Abdelhaq. *Cette dynamique a abouti à une quarantaine d'occupations à travers toute la Belgique et à la création d'une coordination nationale des collectifs de sans papiers. Avec l'aide d'avocats, ces collectifs ont eu l'audace de rédiger une proposition de loi qu'ils ont soumise au parlement... malheureusement restée sans application."* En 2009, la circulaire Wathelet, énonçant de nouveaux critères de régularisation, a suscité de grands espoirs... et le mouvement s'est assoupi. Puis un autre collectif, SP Belgique, a surgi, "*dès que nous avons réalisé que cette circulaire était de la poudre aux yeux et ne permettait pas vraiment des régularisations",* poursuit Abdelhaq, véritable mémoire vivante du mouvement, à défaut d'archives organisées. Depuis lors, SP Belgique n'a pas baissé pavillon. Des collectifs sont ainsi apparus au nord et au sud du pays à partir de 2013, sur base de critères spécifiques : selon la situation administrative (comme La voix des sans papiers, ou le Collectif 2009 avec ceux qui se sont sentis lésés par la circulaire Wathelet), selon la nationalité (Collectif des Afghans), ou encore selon une situation instable dans le pays d'origine (Collectif Ebola). Cette diversité permet aux personnes de s'engager en fonction de leur profil. Mais des groupes aussi hétérogènes parviennent-ils à travailler ensemble ? Réponse affirmative de leur part, appuyée par Damienne Martin, chargée de projets depuis 5 ans au Ciré (coordination pluraliste qui compte 24 associations en faveur des réfugiés et étrangers) : "*Nous sommes admiratifs de leur capacité à construire ensemble au-delà de leurs différences. Rassemblés au sein d'une "coordination des sans papiers" qui se réunit et mène des actions toutes les semaines, ces divers collectifs parviennent à définir ensemble enjeux, priorités, actions et revendications communes. Leurs diversité ne représente pas nécessairement un obstacle, au contraire elle peut être un atout. Leur dynamique nous semble sérieuse et durable, malgré la précarité de leurs conditions et le contexte sociopolitique hostile*."

J'appartiens donc je contribue

Biologiste de formation, Bachir Barrou[1] est arrivé en 2008 à Bruxelles où il a vécu 6 ans dans l'illégalité. Régularisé, il reste néanmoins impliqué au sein du Collectif SP Belgique et voudrait élever le mouvement vers plus d'audace. « *Je vis ici, j'existe, je n'ai plus le choix de faire un pas en arrière. Comment j'avance ? La plupart des syndicats et associations se cantonnent au travail social, humanitaire, charitable. Mais ils ne participent pas à une éducation permanente qui nous permettrait de réfléchir sur notre quotidien. La lutte des sans papiers est un espace d'entrainement qui va de la droite libérale jusqu'à l'anarchisme radical. Chacun d'entre eux a une carte à jouer dans cette lutte. Cependant, personne ne nous pousse à devenir autonomes, à nous investir dans les réflexions, dans la formation, dans le partage.* »

Cette critique sévère dénonce au passage une « *instrumentalisation par le monde syndical et associatif* ». Sujet délicat que Damienne Martin tente d'éclaircir : « *Entre les collectifs de sans papiers et le Ciré existe une histoire faite d'amour et de haine. Ils nous en veulent de ne pas faire assez, tout en nous reprochant de les instrumentaliser. Autant je peux comprendre la première critique, autant je ne saisis pas la réalité de la deuxième. Au Ciré, nous n'avons ni mandat ni financement spécifiques à leur égard. J'ai l'impression qu'il existe un contentieux passé qui pèse encore. Puis, il faut l'admettre, il existe entre les collectifs et l'association des décalages en termes de rythmes, de priorités et de logiques d'action. Je sens ces décallages en réunion. Pourtant, au final, nos visions de la société ne semblent pas si différentes.* » Elle conclut en épinglant un de ces décalages : « *Les sans papiers cherchent à avoir des papiers, ici et maintenant. Le Ciré soutient aussi la régularisation, mais celle-ci ne représente qu'un pansement sur les insuffisances de la politique migratoire. Notre plaidoyer est plus global puisque nous demandons au politique d'élargir les voies d'accès au séjour.* »

Collect'actif prépare des repas pour ceux qui passent (et restent) dans le parc Maximilien : demandeurs d'asle, bénévoles, sans abris...

© Nathalie Caprioli

Des papiers ici et maintenant ? Il y a longtemps que Bachir Barrou n'y accorde plus d'importance. Les réflexions qui

l'animent ratissent bien plus large que la préoccupation première de décrocher ses droits. Au lieu de se cantonner aux causes de l'immigration, Bachir Barrou, à l'instar de Collect'actif, cherche à se concentrer sur ses effets.

Collect'actif, un travail à temps plein

Ce n'est pas le fait d'être ou d'avoir été sans papiers qui les caractérise, mais bien l'énergie qu'ils affichent. Six hommes, entre 30 et 45 ans, ont lancé Collec'atif, un projet citoyen multi facettes : lutte contre le gaspillage, soutien aux sans abri, organisation de tables d'hôtes dans une ambiance conviviale, le tout sous le signe d'une solidarité horizontale. A savoir : des personnes fragilisées d'un point de vue économique et administratif aident d'autres personnes dans la même situation en montant une structure de récupération alimentaire.

Les repas offerts tout l'hiver 2013 auraient dû s'arrêter avec la belle saison. Pourtant, le groupe s'est emballé. Il a décidé de pérenniser le projet en s'alliant avec l'asbl Communa. Le menu des tables d'hôtes est conçu à partir de ce qu'ils ont récupéré. Car tous les dimanches, les Pirates des Abattoirs partent à la conquête du grand marché bruxellois. Ils trient des centaines de kilos de viande, de fruits, de légumes sensés voler à la poubelle.

Leur boulot déclenche au moins trois effets. D'abord, 120 personnes reçoivent un colis alimentaire chaque semaine. Ensuite, le groupe joue un rôle politique certain sur la question de la lutte contre le gaspillage. Mais aussi, il contribue à casser les stéréotypes sur les sans papiers en sensibilisant leur public très bigarré sur leur situation. Depuis septembre, on peut aussi les croiser au Parc Maximilien où ils ont installé leur cuisine mobile pour « leurs invités les réfugiés ».

N. C.

Table d'hôtes

- les mercredis à partir de 18h30 : av. des Statuaires 44, 1180 Uccle
- les samedis à partir de 18h30 : av. du Port 53, 1000 Bruxelles

Colis alimentaires : tous les dimanches à partir de 13h30 aux Abattoirs, rue Ropsy Chaudron 24, 1070 Anderlecht.

Contact : récup.collectactif@gmail.com
http://www.facebook.com/CollectActif

Minorité dans la minorité (les sans papiers représentent 1 % de la population en Belgique), ils sont prêts à convertir leurs pairs. Il arrive à Bachir d'expliquer les défis du Collectif SP sur les marchés, dans les mosquées, dans les cafés.

Et voilà que cette minorité se positionne, tout naturellement, comme actrice de changement social en abordant des thèmes tels que l'écologie, le recyclage, le soutien aux sans abris, les politiques d'austérité ou la déconstruction des stéréotypes qui rongent nos sociétés.

Une illustration percutante. Lorsque *Le Vif L'Express* publia les résultats d'un sondage affichant que "*72 % des Belges jugent l'immigration négative*"[2], le Collectif SP, soutenu par Bruxelles laïque, a répliqué par un contre sondage. En interrogeant le même nombre de personnes (500), mais avec une grille de questions différentes, il a mis en évidence que 98 % des personnes sondées ne connaissent rien de l'histoire de l'immigration en Belgique. Or ce savoir nous aiderait pour le moins à forger notre sens critique et à aiguiser nos réflexes d'analyse, au lieu de réduire les questionnements à des options binaires du genre « *Diriez-vous que l'immigration a eu généralement un impact positif ou négatif dans votre pays ?* »[3]. Alors que les chiffres d'Ipsos nous aveuglaient, le contre sondage est resté dans l'ombre. Dommage.

Une culture sans papiers ?

« *Pour faire entendre notre voix, nous devons développer une culture sans papiers ouverte sur la société et transmissible aux prochains migrants. Ce sera le seul moyen de dépasser l'aide d'urgence dans notre lutte.* » Ambitieux ce Bachir. Et rejoint par Damienne Martin : « *De plus en plus, le Ciré considère qu'il est fondamental de lier les problématiques politiques. Rassembler les causes, pas seulement d'un point de vue stratégique mais parce qu'elles sont effectivement liées, est davantage porteur. Ainsi, au sein de la Plateforme de Concertation – qui rassemble collectifs, syndicats et associations -, nous voudrions construire un lien argumenté entre l'austérité et la situation des sans papiers, car le combat des sans emploi est le même que celui des sans papiers. D'autant que ces derniers ne sont pas responsables de l'austérité, mais co-victimes. Les sans papiers ont donc tout intérêt à créer des ponts avec d'autres groupes, pour démontrer qu'ils sont du même bord et qu'ils contribuent à la société.* »

Même si un changement de climat s'était méchamment amorcé sous le gouvernement Di Rupo, l'ambiance s'est encore plus refroidie avec ce gouvernement fortement à droite. Charles Michel a lancé un signal très clair en nommant un secrétaire d'Etat à l'Asile et aux migrations qui assume l'exclusion et prône un discours de clivage entre les bons migrants et les autres. « *Demander que ce gouvernement régularise les sans papiers, c'est croire qu'un loup puisse devenir végétarien* », commentera Abdelhaq, sans illusion. Un espoir pointe pourtant, avec une opinion publique emportée depuis l'été par des émotions fortes et qui semble vaciller en faveur des réfugiés. Une occasion à saisir pour établir un lien avec les politiques migratoires et ouvrir des débats de société sur la place des migrants, y compris des sans papiers, dans la société. Un débat auquel le politique ne pourra pas couper.

Nathalie Caprioli

[1] Lire aussi son article « Les freins de l'engagement dans la lutte », *in La Revue nouvelle, n° 6/7, juin-juillet 2014.*[2] Sondage Ipsos réalisé en ligne. *Le Vif L'Express* n° 35, 2 septembre 2011. [3] Une des questions du sondage Ipsos citée par Marie-Cécile Royen, *in Le Vif* L'Express n° 35, 2 septembre 2011, p. 19.

Le parti-pris du théâtre

S'engager en se dégageant de la fidélité aux faits, et de son utopie. C'est ce que peuvent accomplir théâtre et danse à partir d'histoires vécues de migrants. Cet automne, divers espaces culturels proposent d'explorer les profondeurs de l'humanité. Et de la déshumanisation. Demandez le programme.

© E. Zeizig

Et si je les tuais tous Madame

Création de Aristide Tarnagda - Théâtre

> 26 septembre • Théâtre de Poche

Dans cette pièce, l'auteur burkinabé dénonce avec poésie et puissance notre société fracturée. Il passe en revue la situation d'un homme : son histoire, son exil, ses rêves, ses doutes, son insoumission, son sens des valeurs, son besoin d'avancer. Voyage vers un autre continent ou retour au pays natal ?

© KVS

Cut the Sky

Rachael Swain - Danse

22 > 24 octobre • KVS • Festival des Libertés

Cinq réfugiés climatiques errent après une catastrophe. La compagnie australienne Marrugeku raconte l'histoire de Kimberley, un territoire dans l'ouest de l'Australie, 14 fois plus grand que la Belgique, menacé par la pollution engendrée par l'exploitation du gaz de schiste. Face aux réfugiés climatiques, encore d'autres murs à venir ?...

© Giovanni Pulice

En attendant les Barbares

Création Hèdi et Ali Thabet - Théâtre musical

13 > 17 octobre • Théâtre national de Bruxelles

*« Quand la proposition nous a été donnée de faire une pièce sur le thème de l'immigration sur l'île de Lampedusa, l'idée de pouvoir nous exprimer sur ce sujet nous a semblé plus qu'importante. Rendre hommage à des gens trop souvent traités dans une actualité sordide nous pose la question de la réelle nécessité de ce que nous faisons. Cette île regorge de plages nous rappelant celles de notre enfance en Tunisie, et pour cause, elles se trouvent seulement à 70 kilomètres… »*Belges d'origine tunisienne, Hèdi et Ali Thabet soulignent ainsi l'absurdité d'ériger un mur aux frontières extérieures de l'Europe.

© GD. Houemant-Goldo

Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu

Création NIMIS Groupe

19 > 31 janvier 2016 • Théâtre national

Depuis trois ans, le NIMIS groupe ausculte les politiques migratoires européennes. Que se passe-t-il aux frontières de l'Union, dans les centres d'accueil, lors d'une audition pour une demande d'asile ? Accompagné de demandeurs d'asile, le NIMIS Groupe raconte une épopée où l'humour et la légèreté font ressortir une vérité absurde : à mesure que l'Europe s'enfonce dans la dénégation des milliers de morts qui s'amoncellent chaque année davantage sur les côtes italiennes, espagnoles ou grecques, à quel point la gestion et le contrôle des « flux migratoires » sont-ils devenus d'importants enjeux économiques ?

Les « indésirables » désirés

Entretien

Après dix années de travail semées d'embûches, le film de Mourad Boucif, « Les hommes d'argile » voit enfin le jour. Le cinéaste bruxellois nous replonge dans la Seconde Guerre mondiale, mais vue à travers les yeux de ceux que les armées alliées ont forcé à combattre : les soldats issus des colonies.

AI : Quelle était votre motivation à vous lancer dans le long-métrage des « Hommes d'argile » ?

Mourad Boucif : Mon objectif était de faire partager une histoire extraordinaire qui pourrait nourrir une réflexion sur la condition humaine. Le but est également de tenter de contrer les nombreux clichés dominants au niveau interculturel. Et ce n'est pas ce qui manque dans notre quotidien ! Je ne pouvais pas allumer la télé ou aller au cinéma sans y voir des caricatures. Selon moi, le problème des films actuels qui touchent à la question interculturelle ou à la culture réside dans le traitement du sujet, qui est souvent unilatéral. On appuie fort pour grossir le trait et conforter les clichés établis. A travers le petit et le grand écran, «l'autre » est souvent perçu comme négatif. Il est constamment décrit comme un profiteur, une personne sans valeur, un violent, un déshumanisé, un sauvage… C'est assez décevant, voire scandaleux.

AI : Dans « Les hommes d'argile », vous avez privilégié l'aspect philosophique, parfois au détriment de la dimension historique. Etait-ce un choix délibéré ?

Mourad Boucif : Ce qui m'intéressait, c'était de témoigner de réalités très différentes. Ces soldats africains quittent leur pays natal ensoleillé et chaud pour se battre sur les terres éloignées de France et de Belgique, dans le froid de l'hiver. Je trouvais qu'il était vital de souligner ce contraste. Durant ces dix années de travail, au-delà de la dimension historique, un aspect métaphysique est progressivement apparu. J'ai rencontré des habitants des contrées du Maghreb qui ont apporté une valeur spirituelle au film. Les rapports humains que j'ai observés m'ont donné envie de travailler sur la question interculturelle, le respect de l'autre tel qu'il est, et non comme on voudrait qu'il soit. Ces rencontres ont nourri mes personnages.
Je voulais également appuyer sur le décalage entre le contexte très terre-à-terre, brutal et violent de la guerre et la philosophie de Suleyman le rêveur [personnage principal du film]. Il se plonge dans un monde poétique qui le connecte à la nature, pour s'échapper quelques instants de l'univers sombre de la guerre. Pour y arriver, j'ai mis l'accent sur la force des personnages et de leur propos au détriment parfois de la rigueur historique qui n'était pas le but du film. Il est vital que l'homme prenne conscience avec respect de tout ce qui l'entoure, de l'environnement, des autres. Sinon, il va à sa perte.

AI : Durant cette période, la propagande était un moyen de persuasion répandu auprès de la population mais aussi chez les soldats pour les convaincre de la nécessité de cette guerre. Cependant, vous montrez dans le film que ce n'est pas cette technique qui a mobilisé les troupes...

Mourad Boucif : Bien entendu, la propagande franchissait les portes de l'Afrique. La fameuse phrase « *Cette guerre est aussi la vôtre* » a également été martelée au Maroc, en Algérie, en Tunisie, etc. C'est un point dont on parle peu mais dans de nombreux pays colonisés dont l'Algérie, par exemple, il existe des documents écrits qui stipulent que cette guerre nous concerne tous et, par conséquent, si les Algériens prennent les armes contre les Nazis, ce sera la « grande indépendance ». Mais l'indépendance de qui ? Certainement pas des pays colonisés... En grossissant le trait, l'occupant occupé demande à celui qu'il occupe de le défendre contre son occupant ! C'est une situation totalement absurde. Il y avait également un abus de la part des chefs de village, payés pour envoyer un maximum de combattants faire face aux Allemands. Toujours dans ce processus de propagande, ils leur ont vendu la guerre comme une opportunité. Certains disaient à leurs proches « *On va aller travailler* » et rentraient dans l'armée en pensant sincèrement que c'est ce qu'ils allaient faire dans le nord.
En réalité, c'est la contrainte qui a mobilisé des centaines de milliers de soldats africains. L'Europe de l'époque a forcé des hommes peu instruits, des paysans, des bergers à signer des papiers dont ils n'avaient absolument aucune idée de la portée, les menant malgré eux sur le front. Et c'est ainsi qu'il y aura 65 à 75 % d'enrôlements forcés, sur les 300 000 Africains qui ont pris les armes. Ces hommes qu'on a dupés étaient pour la plupart des gamins, qui ne connaissaient rien d'autre que les murs de leur village. Pour moi ce n'était pas des héros, ils ne savaient pas ce qui les attendait, ils ont gagné une bataille parce qu'ils n'avaient pas le choix, autrement ils se faisaient massacrer. Dans mon film, je montre que certains commencent à légitimer la guerre et leurs actes. Ils usent de nombreux prétextes : « *Il faut se défendre sinon l'ennemi va nous tuer* », « *Après tout, on lutte pour la liberté* », etc. Petit à petit, ils s'endurcissent mais restent vulnérables, fragiles, d'argile.

AI : Quel était le statut de ces soldats au sein des troupes ?

Mourad Boucif : Ils étaient appelés les « indésirables ». C'est-à-dire qu'ils n'étaient pas particulièrement estimés par certains Français et Belges qu'ils rejoignaient. Ils restaient inférieurs et étaient traités en tant que tels. Le même uniforme militaire n'y faisait rien. Le colonisateur avait toujours le dessus sur le colonisé.
Au-delà de ce constat, ils représentaient la chair à canon des armées. Toujours placés en première ligne de combat, ils étaient les premiers à mourir sous les balles. C'est ainsi que l'armée a sacrifié des centaines de milliers d'Africains, d'Asiatiques et des personnes des îles du Pacifique. C'est une réalité quasiment pas abordée car difficile à assumer par la France et la Belgique. D'ailleurs, ces faits sont évincés des manuels scolaires. Les élèves connaissent peu, voire pas du tout, ce pan de l'histoire.

AI : A qui voulez-vous adresser votre film ?

Mourad Boucif : Même s'il s'agit d'une histoire bien précise, je veux que ce film touche le plus large public possible. Si j'ai choisi de raconter sous forme de fable, c'était parce que ce style de langage n'a pas de frontières. Tout le monde est touché par les histoires que l'on nous conte. Il ne s'agit pas d'un film communautaire ou d'un film qui s'inscrit dans une quelconque guerre des mémoires. Il s'agit surtout d'un voyage porteur d'un message d'ouverture et de compréhension, à travers une histoire commune qui devrait nous réconcilier un peu plus les uns et les autres.
Notre travail artistique porte vraiment sur de nombreux enjeux dans ce monde, dont les mécanismes sont hostiles et de plus en plus violents. Ce n'est pas surprenant si nous avons rencontré énormément de difficultés pour produire et distribuer le film. «Les hommes d'argile » devrait réhabiliter le destin de ces soldats qui ont marqué l'Histoire. Avec toute l'équipe, nous espérons restituer cette grande page de l'Histoire qui a été arrachée, et par cette occasion nous rapprocher d'un monde plus juste et égalitaire. ▮

Propos recueillis par **Ani Paitjan**

La caméra de son père

Depuis 1996, Mourad Boucif a une expérience d'animateur dans le milieu social et psychosocial. Il a toujours eu soif de comprendre les différences culturelles entre les personnes, mais aussi ce qui rassemble les peuples. Dans ce long cheminement, est apparu un moment où il a voulu aborder ces réalités de manière plus artistique, au-delà de son travail de terrain. Et le cinéma est arrivé à lui, comme une sorte de délivrance, une réponse à ses questions. Après avoir déniché la vieille caméra de son père, il s'est lancé dans des ateliers vidéo à destination des jeunes. Il s'est vite rendu compte que la caméra est un outil formidable et n'a plus arrêté de tourner depuis.

2003 Au-delà de Gibraltar
2006 La Couleur du sacrifice
2015 Les hommes d'argile

Sortie du film le 18 novembre

Bruxelles : Vendôme **Charleroi :** Le Parc
Mons : Plaza Art **Liège :** Churchill

Animation

Si vous souhaitez organiser une séance du film avec l'équipe (comédiens, réalisateurs, producteurs), contactez Houria de l'asbl *Un Souffle :* unsouffleprod@gmail.com

© Pierre Mick

Thérèse Mangot : l'interculturel avec bonheur

Bruno Vinikas

La pensée et les actions de Thérèse Mangot (1942-2006) continuent à stimuler aujourd'hui encore des acteurs de l'interculturalité. Le 29 mai dernier au CBAI, lors de l'inauguration de l'Espace qui porte désormais le nom de cette militante progressiste, Bruno Vinikas a éclairé quelques facettes d'une personnalité généreuse dont les jeunes générations gagneraient à s'inspirer.

Par un beau soir d'avril ou de mai 1960, un groupe de jeunes Juifs progressistes, avec David Susskind à leur tête, avait décidé de créer une nouvelle organisation, le CCSJ (Centre culturel et sportif juif). J'étais venu, comme beaucoup d'autres, retrouver de vieux camarades. C'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance de Thérèse. Elle avait 18 ans, était belle, à la fois rayonnante et discrète comme elle le restera toute sa vie. Pour le CCSJ, devenu par après le CCLJ (Centre communautaire laïc juif), c'était le début d'une formidable aventure. Pour Thérèse et moi, c'était le début d'une amitié indéfectible qui a duré 46 ans. Au bout de quelques années, elle avait estimé que j'étais en fait son grand frère. J'ai été charmé du rôle qu'elle me faisait ainsi jouer et j'en ai assumé toutes les conséquences. Ma famille est devenue la sienne et nous avons adopté son compagnon de vie Albert Faust et plus tard Caroline, la fille d'Albert.

Il arrivait à Thérèse d'expliquer que, quand elle était jeune, plusieurs hommes l'avaient aidée à tracer sa voie dans sa vie active et dans sa vie militante, dont elle m'incluait dans ce nombre. Mais je dois avouer que je suis surtout de ceux qui doivent énormément à Thérèse dans des éléments décisifs de ma propre vie active et militante.

Bien longtemps avant beaucoup d'autres (j'évoque ici les années 1970), Thérèse s'était attachée au soutien d'actions en faveur des populations immigrées. Dès 1975, elle était associée, au sein de ce qui s'appelait à l'époque le ministère de la Culture française, à des initiatives portant aussi bien sur des pratiques d'insertion de ces populations (formations sociopolitiques, alphabétisation, écoles de devoirs, formation préprofessionnelle de base, lutte contre le racisme et les discriminations) et des actions de reconnaissance culturelle et interculturelle : cours de langues d'origine, patrimoine, mémoire, expressions culturelles métissées des nouvelles générations. La dimension culturelle était pour elle essentielle et se trouvait par ailleurs en cohérence avec le reste de son activité

professionnelle dédié à l'éducation permanente. Thérèse m'a aidé à trouver ma voie dans toutes ces démarches et m'a poussé à devenir vice-président d'un conseil consultatif des populations d'origine étrangère créé en 1981 par la Communauté française. Conseil dont elle était une des secrétaires et dont l'autre vice-président était celui qui était devenu notre ami et notre complice communs : Bruno Ducoli.

Les années noires du nolsisme

Les années 1980 n'ont pas été faciles en Belgique, surtout en région bruxelloise. En Flandre, l'extrême-droite n'était pas encore très significative et, en Wallonie, on estimait que le problème de l'immigration, si problème il y avait, se situait surtout à Bruxelles. Par contre, à Bruxelles, soufflait avec vigueur le vent de ce qu'on avait appelé à l'époque le « nolsisme » (d'après le nom du bourgmestre raciste Roger Nols) qui tétanisait littéralement l'ensemble des formations politiques. Et je dois avouer qu'à un certain moment, j'ai failli céder à un mouvement de découragement devant l'isolement dans lequel je me suis trouvé au sein de mon propre parti. C'est Thérèse surtout qui m'a poussé à ne pas renoncer, à m'accrocher au contraire et quand, enfin, vers 1988-1989, les circonstances sont devenues plus favorables et qu'une possibilité assez paradoxale est apparue pour moi de devenir Commissaire royal adjoint à la Politique des immigrés, elle m'a incité à saisir cette occasion, non pas comme une opportunité personnelle mais comme une chance pour l'ensemble du mouvement antiraciste.

Et encore plus tard (vers la fin des années 1990), je l'ai retrouvée au CBAI dont elle avait été une des inspiratrices de la création en 1981 et dont, jusqu'à sa mort, elle est restée une administratrice particulièrement attentive surtout dans le domaine des concepts fondateurs, et notamment à ce qui justifie le nom même de notre organisme, à savoir l'action interculturelle.

Société métissée

Pour Thérèse, l'interculturalité était le modèle culturel à reconnaître, à soutenir et à développer lorsque se retrouvent dans un même espace de nombreuses populations d'origines diverses. Elle se projetait d'ailleurs personnellement très bien dans un tel modèle. Elle, qui s'affirmait assez facilement comme une « *cosmopolite juive* », pouvait concilier avec bonheur la rencontre de toutes les identités culturelles, tellement nombreuses dans notre région, avec ses propres racines et en particulier la pratique familiale du yiddish, certaines traditions alimentaires et le passé bundiste de ses parents. Quand je dis concilier avec bonheur, en réalité je veux dire faire la synthèse. Son identité à elle était constituée de ses racines juives, de sa culture fondamentale de Belge francophone et de toutes les autres influences qui pouvaient l'enrichir sur le plan personnel comme les racines culturelles allemandes qu'Albert Faust avait redécouvertes.

C'était donc ce modèle qu'elle trouvait l'idéal à proposer pour la construction d'une société métissée, mot auquel elle donnait un sens éminemment positif. A proposer à toutes les composantes de la société et aussi aux institutions politiques et aux organismes culturels. Mais en même temps, elle défendait le droit des gens de se retrouver entre eux, ne fût-ce que pour se valoriser individuellement dans un collectif qui essaie lui-même de se valoriser. Ce genre d'activités relève des structures et des actions internes à une communauté. Mais il ne s'agit pas là, selon elle, de communautarisme mais bien d'un travail sur l'identité culturelle destinée à fructifier et à se transmettre sans viser à compromettre l'intégration des mêmes populations dans la société d'accueil.

L'humanité en amitié

Thérèse a souvent trouvé du désenchantement en observant le fonctionnement des institutions. Mais jamais elle n'a cessé de manifester sa confiance dans l'humanité. En cela, elle restait de manière inébranlable une femme de gauche. Pour elle, la « gauche » était un mot noble et, même sans aucun souci de provocation, elle n'hésitait pas, à l'occasion, de rappeler qu'elle avait été communiste et que, tout compte fait, elle n'avait jamais cessé de l'être.
Thérèse aimait l'humanité mais aussi beaucoup les hommes. En amour, comme en amitié ou en politique, elle s'engageait pleinement et en toute loyauté. Mais Thérèse était tout sauf un personnage lisse et unidimensionnel. Elle avait ses paradoxes et ses contradictions. Je me contenterai de mentionner un de ses paradoxes. Ainsi, si elle aimait les hommes, pourtant, ses héros étaient surtout des héroïnes. Son admiration profonde allait à des femmes comme Rosa Luxembourg, Emma Goldman, Frida Kahlo et Simone de Beauvoir. Pour elle, c'étaient des modèles : femmes de gauche, femmes de combat, femmes de culture, femmes libres.

C'est aussi le souvenir que je garde d'elle : femme de gauche, femme de combat, femme de culture, femme libre. ▮

Bruno Vinikas
Président d'honneur du CBAI

Bruxelles au maximum

Bam TV a réalisé une web série en trois épisodes qui déclinent la diversité culturelle sous un mode résolument positif. Le scénario est classique : partir à la rencontre de Bruxellois qui racontent leur parcours migratoire et leurs recettes pour vivre ensemble.

© Bel'Afrika

Vous connaissez Bam TV ? Il s'agit d'une télévision sur le web lancée en 2010 par Bel'Afrika TV, « *la première plateforme médiatique de la diaspora d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique* ». Ses objectifs sont ambitieux. Parmi eux : « *valoriser la participation citoyenne, le multiculturalisme et élargir la visibilité des actions de diverses communautés de migrants, en abordant les problématiques d'égalité hommes et femmes et la lutte contre la discrimination ou le racisme* ». Mission accomplie avec les trois épisodes « *Bruxelles au maximum* », réalisés entre mai et août 2015, avec le soutien du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, du CBAI et de la Région Bruxelles Capitale.

Un minimum de respect

En 3 fois 30 minutes, l'animatrice Berthe Njole s'entretient avec des hommes et des femmes d'origines variées (Brésil, Turquie, RDC, Guinée Conakry, Pologne, Ukraine, Maroc, Sénégal). Tous assument leur double culture, parfois triple, « *sans aucune honte ni conflit* ». Un à un, ils nous livrent leurs définitions forgées sur leurs expériences personnelles : « *l'intégration c'est savoir aller vers l'autre* ». Ou encore, « *vivre ensemble, c'est ne pas avoir de projet pour l'autre, ne pas réfléchir à sa place* ». « *La citoyenneté activée chaque jour, c'est construire la réciprocité* ». « *Avec un minimum de respect et de limites, on peut vivre ensemble.* » L'animatrice se tourne ensuite vers Hamel Puissant, un formateur au CBAI, qui poursuit dans l'élan, en apportant d'autres exemples et anecdotes. Bref, voici de la matière pour alimenter des débats où beaucoup de questions risquent de rester en suspens. A commencer par : au fait, qu'est-ce que la culture belge ?

Les épisodes 001, 002 et 003 sont téléchargeables sur www.bamtv.be**.** On peut souhaiter un quatrième épisode avec, cette fois, des témoins choisis sous la barre des 40 ans. Des jeunes et leurs discours à coup sûr moins lisses pourraient ainsi élargir le panorama. ▮

Tous à la Bibliothèque Vivante !

Samedi 21 novembre, dans le cadre du Parcours Diversité 2015 à Saint-Gilles, une aventure unique et magique vous attend : entrez en conversation avec des livres. Des livres qui ne sont pas en papier, mais en chair et en os !

Des hommes et des femmes racontent un fragment de leur vécu à partir d'un préjugé qu'ils ont ressenti sur eux-mêmes dans leur quotidien. Ce sont des livres vivants. Tout aspirant livre a suivi une formation qui lui aura permis de réfléchir sur les identités construites et les idées préconçues, mais aussi de choisir son titre avant d'ouvrir les pages de sa propre expérience.

La Bibliothèque Vivante fonctionne quasi de la même façon que celle où nous avons nos habitudes : chaque lecteur a accès à un catalogue de livres qui peuvent être empruntés pour une durée limitée de 30 minutes. Attention, le lecteur devra rendre le livre dans l'état psychologique et physique dans lequel il l'a emprunté. Il est interdit d'endommager le livre, ou de blesser sa dignité d'une manière ou d'une autre. Le lecteur accepte que le livre puisse interrompre la conversation s'il le souhaite.

Pour déconstruire les stéréotypes

Imaginée en 2000 par l'association danoise « Stop the Violence » et reprise par l'asbl URCA, Usine récréative des cultures autres, cette Bibliothèque Vivante est un moyen singulier de promouvoir le dialogue interculturel et la lutte contre toutes formes de discriminations. Comment ? En déconstruisant les étiquettes sociales et les préjugés à travers la rencontre et l'échange raconté à la première personne. Une certitude nous relie tous : personne ne peut se dire exempté des préjugés.

Info

Quand : samedi 21 novembre
Où : Maison du Livre, rue de Rome 28, 1060 St-Gilles
Contact : francesca.magagni@hotmail.it 0484 494 096

Du neuf dans

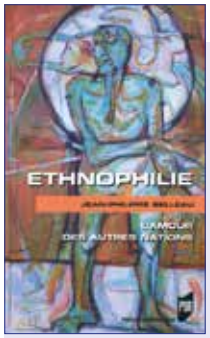

Ethnophilie : l'amour des autres nations, de Jean-Philippe Belleau, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 266 p.

Cet ouvrage entend démontrer que les rencontres interculturelles peuvent aussi ouvrir sur la valorisation, l'éblouissement, la passion, sans passage obligé par le calcul et l'instrumentalité. Pour l'analyse de ce phénomène, l'auteur propose un terme et un concept : l'ethnophilie. Celle-ci constitue une valorisation ontologique d'une altérité culturelle : une affinité pour la chose ethnique, une identification à une identité culturelle autre, le désir de s'en approprier en tout ou en partie, le projet de la conserver en l'état.

Le premier chapitre offre un « démêlage » conceptuel de la notion. Avec cette première approche, la société autre « sert » toujours à quelque chose : à construire du soi, de l'exotisme, de la supériorité, de la distinction sociale ; ou plus traditionnellement, à faire de l'ennemi… La remise en question de la notion d'une nature humaine constitue la deuxième assise critique de cet ouvrage et se corrèle à la critique de l'instrumentalité. L'ethnophilie doit être étudiée comme un fait : analyser qui aime quoi, comment, où, quand, pourquoi et avec quels effets. Ce livre raconte des expériences, des parcours, des cheminements de pensée, des comportements, des relations, à une identité culturelle tierce. L'ethnophilie de préservation de sociétés considérées comme fragiles ou menacées d'extinction anthropologique fera l'objet du troisième chapitre, alors que le quatrième analyse la valorisation de la sociabilité, et la mise en culture de celle-ci par ceux qui la magnifient. Les cinquième et sixième chapitres offrent eux des exemples d'ethnophilie mimétique. Ces franchissements, valorisations, appropriations peuvent avoir des effets contextuels sur les relations amoureuses : l'amour, l'amitié, peuvent agir comme des détonateurs de reconnaissance envers une identité culturelle jusque là frappée d'invisibilité, une reconnaissance en cachant une autre.

Caverne et démocratie : sur la prison, le travail social et les pratiques artistiques, de Lucile Beaudot, Bruxelles, Culture et démocratie, 2015, 81 p.

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres principaux, qui exposent brièvement ce qu'est la prison en Belgique, en quoi consiste le travail social dans ce lieu et ce qu'y sont les pratiques artistiques. Le premier chapitre donne un aperçu du paysage pénitentiaire belge : quel est le profil type du prisonnier, quelles sont les politiques pénitentiaires, comment se passe le travail en prison, quels sont les droits des détenus... Quant au travail social réalisé en ces lieux, il existe un réel décalage entre les missions officielles et ce qu'il est réellement possible d'accomplir dans le contexte carcéral actuel.

Concernant les ateliers artistiques et de formation, ceux-ci ne touchent qu'une minorité de détenus. Ces activités artistiques et de formation sont les seuls espaces d'humanité existants au sein d'un système qualifié d'inhumain, le travail social n'ayant pas les moyens d'exercer pleinement ses missions de soutien. D'après divers témoignages de détenus, si rien n'est fait en prison pour préparer le détenu à sa sortie et l'amener vers le chemin d'une prise de conscience, ces activités peuvent faciliter ce cheminement et provoquer un déclic.

Cet ouvrage retrace donc l'expérience menée au sein de cet univers et *a comme ambition de contribuer, modestement, à faire changer de regard, à ouvrir les horizons sur ce lieu reculé de nos sociétés démocratiques, auquel nous n'avons accès la plupart du temps que par procuration, via les prismes médiatiques et politiques. L'auteure montre comment l'activité artistique peut contribuer à ce « changement de regard ». La posture, toutefois, n'est pas d'ériger l'art comme un remède à tous les maux, mais plutôt, au même titre que la formation ou encore le sport, comme une des pièces essentielles d'un énorme puzzle à réinventer.*

nos rayons

Cathy Harris

Le Centre de documentation du CBAI est ouvert :
mardi et mercredi :
9h > 13h et 14h > 17h
jeudi et vendredi :
9h > 13h

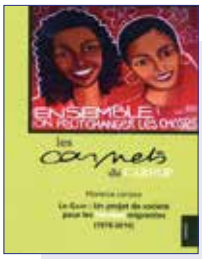

Le GAFFI : un projet de société pour les femmes migrantes (1978-2014), de Florence Loriaux, Bruxelles, Les carnets du CARHOP, 2015, 190 p.

Pour ses 35 ans, le Groupe d'Animation et de Formations pour Femmes Immigrées a ressorti ses archives et les a confiées au Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP). Au fil des pages, Florence Loriaux, historienne et responsable du pôle Analyses et Etudes au CARHOP, retrace les péripéties de l'association, de sa création à ses projets de radio et de potager durable, en passant par son militantisme dans des contextes de migrations tendues. Les pages sont rythmées par le récit dynamique et alimentées par des images d'époque et des précisions factuelles qui éclairent le récit. On apprend ainsi que la proportion des jeunes de moins de 18 ans vivant à Schaerbeek représente 30 % de la population et en fait la deuxième commune la plus jeune de Belgique. Ainsi 36 % des ménages sont des familles nombreuses. Ces données ne font qu'encourager l'une des missions du GAFFI qui est de prendre en charge les enfants pour permettre aux mères de se former. Les témoignages des femmes qui ont passé, à un moment ou un autre, les portes de l'association plantent le décor grâce aux nombreuses anecdotes dont certaines mémorables… comme celle de Rachida qui raconte son désarroi lorsque, durant un atelier couture, elle a coupé malencontreusement la robe d'une mariée en voulant se débarrasser d'un fil qui dépassait. En 35 ans, le GAFFI aura relevé de nombreux défis comme le développement d'un secteur d'insertion socioprofessionnelle et la création de nouveaux projets répondant aux besoins des femmes. Florence Loriaux conclut joliment : *« Les 35 prochaines années confirmeront sans nul doute cette volonté de continuer de rêver, de lutter et de créer des lieux d'émancipation et de formation pour les femmes. »*

Mobilité humaine et environnement : du global au local, de Christel Cournil, Chloé Vlassopoulos, Versailles, Qae, 2015, 401 p.

Les changements climatiques et environnementaux génèrent des mouvements migratoires humains, véritables défis pour la gouvernance internationale. Les pays sont inégalement touchés. Aujourd'hui, les migrations internes constituent la grande majorité des déplacements environnementaux. Sans attendre la réalisation des prévisions cataclysmiques évoquant des millions de déplacés d'ici 2050, il semble urgent d'étudier les mécanismes spontanés ou programmes qui permettent aux différentes sociétés touchées par ces crises d'y faire face. Si les changements climatiques sont inévitables selon des estimations du dernier rapport de 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), la systématisation de l'expérience du présent est plus qu'indispensable pour penser les politiques de demain. A partir d'événements récents, les auteurs nous proposent un panorama des types de déplacement dans les pays en développement et dits développés. Les deux approches, globale et locale, rendent visible l'écart entre les discours et les initiatives à l'échelle internationale. Cet ouvrage met en perspective des questionnements nouveaux qui surgissent autour de cette thématique, comme la probable « disparition » des Etats-nations insulaires. De même l'augmentation de ces migrations environnementales a conduit à discuter des concepts et principes juridiques cardinaux, et à réinterpréter les normes juridiques. Le droit des personnes à disposer d'eux-mêmes, le droit des personnes déplacées internes et le nouveau rôle que doivent jouer les droits de l'Homme ont été débattus. Certains régimes de droits tels que les régimes du climat et des droits de l'homme seront amenés à se rencontrer davantage pour «réinventer » le droit de protection des migrants environnementaux.

Autres nouveautés au centre doc

www.cbai.be, rubrique : Documentation/nouveautés

- *Foulards et hymens : pourquoi le Moyen-Orient doit faire sa révolution sexuelle*, de Mona Eltahawy, Paris, Belfond, 2015, 258 p.
- *Peut-on encore parler de racisme ? Analyse des discours d'exclusion et des mécanismes de rejet*, d'Anne-Claire Orban, Mons, Couleur Livres, 2015, 132 p.
- *Pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme*, sous la direction d'Alain Chouraqui, Paris, Le Cherche-Midi, 2015, 189 p.
- *Sexus nullus, ou l'égalité*, de Thierry Hoquet, Donnemarie-Dontilly, Ixe, 2015, 171 p.
- *L'enfance à l'école des autres*, de Teresa Mariana Longo, Paris, Téraèdre, 2015, 196 p.
- *Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité et de la réussite pour tous*, de Jean-Claude Delahaye, Paris, Igen / La Documentation française, 2015, 167 p.

Commandez des numéros de la collection !

Et retrouvez la liste complète sur www.cbai.be

Police et diversité : le choc des malentendus ?

Juin 2015, n° 326

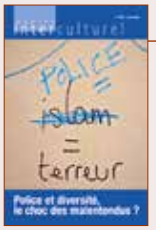

Comment certaines minorités perçoivent-elles les gens d'armes ? et réciproquement ? Qu'est-ce qui se construit dans la tête de chacun ? Et qu'est-ce qui se joue dans les face-à-face ? Pour passer des tensions et suspicions au dialogue, il faut comprendre ce que l'autre a dans le ventre, comment il fonctionne. Ce dossier explore quelques pistes et expériences en chantier.

Radical libre

Avril 2015, n° 325

Etre radical libre, c'est oser poser toutes les questions au delà des tabous, en toute liberté de penser, sans rejeter la responsabilité sur l'un ou l'autre. Sans jugement, ni accusation, ni victimisation, ni déni. Ceci n'est pas un mode d'emploi « contre djihadisme », mais des propositions à construire pour vivre ensemble. Et surtout faire ensemble.

Les médias alternatifs : une alternative à quoi ?

Janvier 2015, n° 324

Les médias alternatifs, dont Charlie Hebdo est un étendard, ont leur rôle à jouer pour alimenter les débats en osant des contenus inédits, en transgressant la bien pensance, en explorant comment cohabiter, comment déconfessionnaliser les débats de société, comment résoudre les conflits sans passer par la case « je t'explose la gueule ».

Dieu(x) au travail

Décembre 2014, n° 323

Comment gérer la question convictionnelle au sein d'une organisation publique ou privée ? Comment trouver des solutions qui profitent à tous les salariés ? Par exemple, introduire dans les menus des cantines des alternatives neutres à la viande comme le poisson ou les œufs. Ou encore aménager une salle de repos affectée à un large choix d'activités mais sur base d'un dénominateur commun, celui de calme et pas seulement de la prière.

Bruxelles, *C'est du Belge !*

Septembre 2014, n° 322

Pour marquer le coup à l'occasion des 50 ans des accords d'immigration turque et marocaine, explorons Bruxelles, son histoire, ses mutations, sa diversité, ses défis politiques, ses initiatives de citoyens, et même ses rêves d'une ville sans discrimination. Les multiples réflexions et initiatives pour une société d'inclusion gagneraient à être mieux connues car elles participent à relativiser des perceptions de peur ou de défaitisme qui règnent en ces temps inédits.

Abonnez-vous !

20 euros par an (en Belgique)
30 euros par an (à l'étranger)
à verser au compte
IBAN BE34 0010 7305 2190
En n'oubliant pas de préciser
sur le virement vos nom et adresse.